

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PUBLIQUE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUIN 2024**

Mon cher Collègue,

J'ai l'honneur de vous informer que le Conseil Municipal se réunira en séance publique au CHATEAU PEIXOTTO, salle des Délibérations, **le 10 juin 2024, à 18H.**

Je compte donc sur votre présence à cette occasion et vous en remercie par avance.

Veuillez agréer, Mon cher Collègue, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Emmanuel SALLABERRY

ORDRE DU JOUR

RAPPORTEUR M. LE MAIRE

- 1 – Approbation du procès-verbal de la séance publique du 13 mai 2024
- 2 – Décisions municipales – Information du Conseil

RAPPORTEUR Mme SALLET, Adjointe déléguée à l'Éducation

- 3 – Convention tripartite de partage de données avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde et Bordeaux Métropole

RAPPORTEUR M. JESTIN, Adjoint délégué aux Finances

- 4 – Convention PLIE « Portes du Sud » – prêt sans intérêt pour avance de trésorerie crédits Fonds Social Européen (FSE)
- 5 – Réhabilitation du stade nautique Henri Deschamps – Marché de travaux n° 20-24/10 « CVC – Plomberie » – Mémoire en réclamation
- 6 – Réhabilitation du stade nautique Henri Deschamps – Marché de travaux n° 20-24/1 « VRD – Terrassements – Aménagements paysagers » – Mémoire en réclamation

RAPPORTEUR M. GIRON, Adjoint délégué à l'Emploi et insertion professionnelle, à l'Économie sociale et solidaire

- 7 – Création d'un incubateur et coworking au pavillon du Square Fehlmann
- 8 – Création du comité d'agrément pour l'incubateur et coworking au pavillon du Square Fehlmann
- 9 – Approbation des tarifs de l'incubateur et coworking au pavillon du Square Fehlmann

RAPPORTEUR Mme THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail

- 10 – Reconduction d'un poste de Chargé de Mission cellule coordination de projets
- 11 – Recrutement d'un chef de service transition écologique et sociale au sein du pôle aménagement urbain durable

- 12 – Recrutement d'un directeur du stade nautique Henri Deschamps au sein du pôle ville dynamique et attractive
- 13 – Recrutement d'un régisseur au sein de l'école municipale de musique et de danse
- 14 – Recrutement d'un enseignant de disciplines artistiques – chant lyrique au sein de l'école municipale de musique et de danse
- 15 – Recrutement d'un chef de poste de la police municipale
- 16 – Création d'un poste de policier municipal
- 17 – Reconduction d'un poste de gestionnaire recrutement au service des ressources humaines
- 18 – Création de poste au tableau des effectifs 2024

RAPPORTEUR M. FARGUES, Adjoint délégué aux Sports

- 19 – Subvention complémentaire à l'association « UST ATHLÉTISME »
- 20 – Convention d'objectifs et de mise à disposition du stade nautique Henri Deschamps au Talence Natation Club

oOoOoOoOoOo

Le Conseil Municipal, convoqué le 4 juin 2024, s'est réuni au Château PEIXOTTO, salle des Délibérations, le 10 juin 2024 à 18h, sous la présidence de M. Emmanuel SALLABERRY, Maire.

Étaient présents pour tout ou partie de la séance : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU (à partir de la question n° 7), M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, M. BONNIN, Mme BONORON, M. CAZABONNE, Mme DESGUERS, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE (à partir de la question n° 7), M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, Mme DE MARCO (de la question n° 1 à la question n° 6), M. BIMBOIRE, Mme RAMI, Mme QUELIER, M. JOLIOT, Mme DUMONT, Mme LARTIGUES, M. ALOY

Absents excusés ayant donné délégation : Mme RONDEAU (procuration à Mme BALLIGAND de la question n° 1 à la question n° 6), M. ERCHOUK (procuration à M. FARGUES), Mme MADRID (procuration à Mme FABRE-TABOURIN), M. JEAN (procuration à Mme DESGUERS), M. PENE (procuration à Mme LARTIGUES de la question n° 1 à la question n° 6), M. GARRIGUES (procuration à Mme SALLET), Mme DE MARCO (procuration à Mme QUELIER à partir de la question n° 7), M. BARDIN (procuration à M. BIMBOIRE), M. MARTILY (procuration à Mme DUMONT), Mme GRESLARD-NEDELEC (procuration à Mme RAMI)

Absente : Mme LUDLOW

Mme Jacqueline CHADEBOST a été désignée comme secrétaire de séance

oOoOoOoOoOo

M. LE MAIRE : Je voudrais tout d'abord remercier toutes celles et tous ceux qui ont été mobilisés et, en votre nom, remercier l'ensemble des services municipaux qui ont assuré des conditions de scrutin hier, malgré le très fort nombre de listes ; ce qui est toujours beaucoup plus compliqué. Des opérations de scrutins qui se sont tout particulièrement bien déroulées.

Il y a eu pas mal de choses au niveau des procurations, donc on a fait remonter auprès de la préfecture un certain nombre de gens qui avaient fait des procurations, mais dont les délais n'avaient pas forcément été tenus, donc on a dû faire beaucoup d'opérations d'ajustement. J'ai tenu à remercier M. le directeur général des services pour l'ensemble des services mobilisés jusqu'à hier, à peu près 22 heures, pour clore les opérations de vote. Je voudrais vous dire que, compte tenu de la décision annoncée hier par M. le Président de la République, nous sommes donc repartis pour un ou deux tours ; ça dépendra du résultat de l'élection législative sur la troisième circonscription.

Vous dire que nous avons tenu une réunion aujourd'hui sur la préparation. On va demander à des services, et notamment il y a des problématiques d'organisation qui peuvent poindre avec des gens qui avaient prévu des vacances puisque le deuxième tour aura lieu, pourrait avoir lieu au début des vacances, le dimanche 7 juillet, que nous allons également écrire aux écoles qui sont fortement mobilisées pour notamment pouvoir tout installer. Je voudrais aussi vous rappeler que c'est une période particulièrement dense, notamment pour tout ce qui est kermesse et repas de quartier, donc nous allons essayer de tout faire. J'ai entièrement confiance une nouvelle fois aux services pour pouvoir mener à bien les opérations de vote lors des élections législatives qui se dérouleront, vous le savez, le 30 juin et le 7 juillet. M. BIMBOIRE, vous avez la parole.

M. BIMBOIRE : Oui, merci pour votre remerciement. Toutefois, hier, on s'est fait invectiver parce qu'il y a énormément de gens, en tout cas il y en a huit, qui m'ont interpellé alors que je n'y suis pour rien sur la fermeture à 18 heures. Ils ont regardé à la préfecture et c'était bien marqué 19 heures. Donc, n'ayant pas... moi, j'ai dit : écoutez, c'est une décision municipale. Voilà, mais bon, est-ce que vous avez quelques infos quand même parce que franchement, les citoyens n'étaient pas au courant ?

M. LE MAIRE : Alors compte tenu de la longueur du scrutin et, en général, du nombre de personnes, il avait été décidé effectivement d'avancer la fermeture des votes à 18 heures. On est effectivement sur une dizaine de cas sur Talence sur un peu plus de 10 000 votants, donc on est sur une toute petite... Toutes les communications sur le site de la ville avaient été faites. La préfecture, sur un certain nombre de ses supports, avait prévenu que Talence fermait à 18 heures. Il n'en demeure pas moins qu'il y a des personnes qui sont allées sur des endroits sur lesquels, effectivement, l'horaire n'était pas tout à fait celui qui a été appliqué. C'est la raison pour laquelle, de manière à ce que ce soit très clair, j'ai redemandé ce jour au préfet un retour à 19 heures pour la fermeture des votes lors des élections législatives et de revenir ainsi comme l'ensemble des autres villes qui nous jouxtent puisque, grosso modo, les villes de la première couronne sont à peu près toutes à 19 heures, et la deuxième couronne à 18 heures. Mme DUMONT.

Mme DUMONT : Oui, dans mon bureau de vote aussi j'ai eu pas mal de demandes à 18 heures passées pour voter, mais on a dû les refuser. La question est : pourquoi Talence était à 18 heures et toutes les autres communes d'à peu près la même strate de la métropole sont à 19 heures ?

M. LE MAIRE : Il ne s'agit pas d'une commune de même strate. Ce sont des éléments... La loi prévoit la fermeture du bureau à 18 heures. Ça, c'est le code électoral, 8 heures/18 heures, mais des facilités pour les communes qui le demandent à 19 heures et à 20 heures. Ce qui s'est passé sur les élections... d'abord, jusqu'à présent, le nombre de personnes qui votaient entre 18 heures et 19 heures était particulièrement faible. Encore une fois, je vous dis qu'on est sur une dizaine, quinzaine de cas pour l'ensemble. Ce sont des statistiques. Les éléments... il y en a qui n'en ont pas eu. Tout avait été fait sur les supports de la ville, sur le site Internet pour prévoir ça.

Dès qu'on change des éléments de vote ou des bureaux de vote, il y a toujours, lors de l'élection qui suit, des problématiques d'ajustement. Je veux vous dire qu'il y a des villes... voilà, y compris quand c'est 19 heures, quand on change les bureaux de vote, etc. Donc, la ville a fait son travail de communication. La préfecture l'avait fait aussi, mais apparemment, il y avait certains supports qui avaient été reproduits puisque ça mettait toujours 19 heures. Ce que j'ai indiqué au préfet, c'est que ce qui avait été décidé, parce que je rappelle également, ma chère collègue, que gagner une heure, c'est gagner une heure aussi pour toutes les personnes qui tiennent les bureaux de vote, c'est aussi gagner une heure pour toutes les personnes qui travaillent, y compris le lendemain et c'est aussi gagner une heure pour toutes celles et tous ceux qui sont mobilisés pour restituer aux écoles pour le lendemain matin sept heures du matin. Donc, gagner une heure, ce n'est pas rien. Un certain nombre des villes qui nous jouxtent ont fait... si je vous réponds et que vous ne m'écoutez pas... des villes ont fait le choix avec la préfecture il y a quelque temps de changer les endroits de bureaux de vote, et notamment au profit de gymnases. C'est le cas par exemple de Pessac. C'est le cas du Bouscat récemment. Je crois qu'à Bègles également, ça vote dans de plus grands centres. Je pense qu'il faudra qu'on trouve à l'avenir des éléments indépendamment de l'heure pour pouvoir éviter les très grandes difficultés que l'on a systématiquement le lendemain des élections où tous les professeurs sont obligés de vider les classes, de changer les affaires, de revenir. Et une heure de gagnée, ça permet aussi à nos agents qui travaillent le lendemain de ne pas se coucher trop tard. C'est la raison pour laquelle on avait fait cette tentative-là qui, pour l'extrême majorité des Talençais, a été suivie. Il y a eu quelques cas. J'ai été destinataire de mails, donc je les ai rendus. Et c'est la raison pour laquelle je vous dis ce soir que j'ai demandé à la préfecture de revenir à 19 heures pour ce qui concerne Talence. Ce n'est pas une question de strate. Ce n'est pas une question... Tout le monde pourrait fermer à 18 heures. C'est à chaque fois une discussion entre la préfecture et le maire concerné. Vous avez tout un tas de villes où on vote depuis très longtemps jusqu'à 18 heures, des villes qui sont même... dont la population est supérieure à celle de Talence. Ce n'est pas une question de population. Là, on avait changé les habitudes. Certaines personnes de façon très honnête nous ont dit : je n'avais pas vu l'information. Ou des personnes ne s'étant pas forcément méfiées, donc c'est la raison pour laquelle j'ai demandé à M. le préfet aujourd'hui un retour à 19 heures pour les élections législatives. Voilà, donc il n'y a pas eu de problématiques particulières. Le code électoral a été fait et vous avez raison, il fallait arrêter les opérations à 18 heures 00, sauf pour les personnes qui sont présentes devant le bureau de vote qui peuvent voter jusqu'à extinction. Mme QUÉLIER.

Mme QUÉLIER : Juste est-ce que... donc là, j'ai bien compris, pour les législatives, on revient à 19 heures, mais vous le dites vous-même, dès qu'on change les habitudes, ça crée des problèmes. Est-ce qu'il pourrait être décidé une fois pour toutes que Talence, ce sera toujours 19 heures ?

M. LE MAIRE : Non, parce que c'est une décision qui incombe au maire avec le préfet. C'est le préfet qui fixe commune par commune après discussion avec le maire. Donc, c'est une décision du préfet, pas du maire. Le maire est consulté. On a un petit papier.

Là, on vient de recevoir des mails parce que, compte tenu des délais, c'est un délai un peu court, donc le préfet nous proposait de reconduire les mêmes horaires. On a dit non, on ne fait pas les mêmes horaires. La réponse est non. On ne peut pas décider. C'est décidé à chaque élection. Vous vous rappelez, je vous ai donné tout à l'heure l'exemple du Bouscat qui a fermé pendant de très nombreuses années à 20 heures parce que la circonscription du Bouscat – ça avait été le cas de Talence – était avec Bordeaux qui ferme à 20 heures. Donc, on nous disait : pour éviter d'avoir des votes qui seraient dépouillés avant, etc. Grosso modo, moi, je pense que la meilleure des solutions, c'est Bordeaux qui garde 20 heures parce que c'est la ville centre, que la première couronne garde à 19 heures et après, le reste à 18 heures. Mais ça restera la décision des maires avec le préfet. Il y a les élections législatives. On va avoir l'occasion de corriger ça. Je pense que ce changement d'habitude, là, gagner une heure... à mon avis, on n'aura pas grand monde entre 18 heures et 19 heures, mais dans ce sens-là, il ne risque pas d'y avoir de problèmes. Je voudrais aussi vous dire qu'il y a des gens, j'ai eu des présidents de votes qui m'en ont parlé, qui sont arrivés à 19h30 également pour voter. Donc, il y a aussi des gens qui... voilà. Il y en a toujours. Ce qu'on peut peut-être souhaiter un jour, Mme QUÉLIER, c'est que les horaires soient unifiés sur l'ensemble du territoire national. Je voudrais vous rappeler qu'il y a quelques années, pour les élections européennes, il avait été décidé de fermer les bureaux à 22 heures de manière à ce que l'ensemble de l'Europe vote à la même heure. Donc, il n'y a pas de problématiques avec la mairie. C'est une décision et j'ai demandé à ce qu'on la change. Et encore une fois, on est en train de... c'est une décision qui sera corrigée dès le prochain scrutin, qui n'était pas tout à fait attendue la semaine dernière, mais qui va nous permettre, trois semaines après, d'avoir de nouveau un changement à 19 heures. Et puis après, vous connaissez l'élection qui suivra sur laquelle le maire aura l'occasion de discuter avec le préfet pour, normalement, les élections municipales. Mais on n'est pas à l'abri d'un référendum non plus, donc à chaque fois, c'est remis en compte. En tout cas, vous redire et dire merci à l'ensemble des services parce qu'il est à souligner la qualité du dépouillement, de l'absolu... aucune problématique dans les opérations de dépouillement. J'ai vu quelques communications hasardeuses sur des listes ou des gens qui auraient été radiés, etc. On n'a rien connu de tel, tout s'est bien passé et on peut être très fier de toutes celles et tous ceux qui nous ont assistés, à la fois les services, mais également tous les bénévoles, assesseurs et scrutateurs qui se sont rendus disponibles. Mme la secrétaire.

N° 1 – Approbation du procès-verbal de la séance publique du 13 mai 2024

M. LE MAIRE : Est-ce que votre... est-ce qu'il appelle des commentaires de votre part ? Je n'en vois pas. Il est adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

DÉLIBÉRATION

Monsieur le Maire expose :

« Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le procès-verbal de la séance publique du 13 mai 2024. »

Le Conseil Municipal, après délibéré, donne son accord par 42 VOIX POUR
Reçu en Préfecture le 11/06/2024

N° 2 – Décisions municipales – Information du Conseil

M. LE MAIRE : Y a-t-il des questions sur ces décisions ? Mme RAMI.

Mme RAMI : Il s'agissait de la décision qui concerne la chaufferie biomasse au stade nautique. C'est la numéro sept. J'aurais voulu savoir quel était le coût total des travaux pour l'installation de cette chaufferie, donc le coût qui comprend les travaux d'installation, les travaux d'achat, les travaux d'aménagement des abords. J'aurais voulu connaître aussi la puissance de la chaufferie. Est-ce que c'est bien une chaufferie qui vient en support de l'alimentation gaz habituelle ou est-ce que c'est la fourniture principale ? Et après, quel est le mode d'exploitation de cette chaufferie ? Est-ce que vous êtes en régie ou est-ce que, je ne sais pas ? Je n'ai pas cette information.

M. LE MAIRE : Alors, vous me pardonnerez peut-être les virgules. On est autour de... entre 900 000 et 1 million d'euros tout compris pour l'installation de cette chaufferie. C'est en TTC et ça comprend l'ensemble de l'opération avec la maîtrise d'œuvre, etc. Je voudrais vous dire également que cet équipement, me semble-t-il, est éligible à des demandes de subventions. Voilà, donc le coût total pour la ville ne sera pas le coût puisque nous demanderons des subventions auprès des organismes qui peuvent nous aider. Sur votre deuxième question, vous dire qu'à l'heure où on parle, le stade nautique est chauffé par trois chaudières gaz de 895 kW chacune ; ce qui fait à peu près 2 700 kW. Donc, nous allons installer la chaudière biomasse qui aura une capacité de 666 kW. Pour répondre à votre question, est-ce que ça vient en complément, la réponse est oui, de manière à ce que l'on puisse effectivement l'installer. Donc, ça va nous permettre – on avait déjà eu cet enjeu-là, mais je préfère qu'on le répète – d'avoir une énergie décarbonée, peut-être moins chère ; ce qui n'était pas tout à fait le cas quand on a fait le début des travaux. Il n'est pas interdit que cette chaudière soit remboursée et je voudrais aussi vous dire que, si cette chaudière est là, c'est puisque nous sommes en attente, en désir très fort que le réseau de chaleur qui était prévu à l'époque pour l'ouverture de la piscine puisse être raccordé. Je rappelle que la piscine que l'on a faite, le stade nautique Henri Deschamps est prévu pour être raccordé au futur réseau de chaleur. Vous savez avec votre casquette métropolitaine que ce réseau de chaleur n'est pas très en avance pour le coup. On va être sur quasiment cinq ans de retard au total. Je voudrais aussi

vous dire que nous sommes actuellement, et j'ai eu l'occasion d'en discuter avec la vice-présidente en charge à Bordeaux Métropole, inquiets sur la coexistence de chantiers sur les futurs bus express et le passage de ces canalisations puisque le lauréat de l'appel d'offres de Bordeaux Métropole ne sera connu qu'à l'été 2025. Or, les travaux des BEX doivent commencer moins de six mois après. Donc, la question que j'ai posée à Bordeaux Métropole, c'est : comment fait-on d'abord pour ne pas couper tout l'accès à Talence par la sortie 16 et 17 ? Et, par ailleurs, comment fait-on pour éviter de faire des trous dans la chaussée qu'on va reboucher pour les rouvrir quelques mois après ? Cette remarque étant également valable pour les chantiers sur Frédéric Sévène, mais également sur la route de Toulouse puisque la route de Toulouse connaît d'ores et déjà des déviations de réseaux, et donc ça aurait été intéressant.

J'ai demandé : est-ce qu'on peut imaginer par exemple qu'on laisse des canalisations vides, puisqu'on sait grosso modo estimer la puissance, de manière à ce que le réseau de chaleur, qui n'est pas encore prêt, puisse avoir des réservations sous tout ça de manière à ne pas non seulement dépenser de l'argent public, mais aussi de ne pas avoir un impact sur notre circulation. Vous citer un seul carrefour qui a toutes mes inquiétudes, c'est le carrefour Rabelais-Libération sur lequel il y a énormément de voitures, de vélos, de bus qui passent à cet endroit-là, il y a trois BEX qui sont prévus et également le réseau de chaleur. Donc, quand on lie tout ça, on a demandé à la Métropole de regarder, de faire un peu d'ingénierie et que les différentes directions se parlent entre elles de manière à ce qu'on fasse une fois pour toutes une seule fois les travaux et qu'on évite d'y revenir. Dernière chose par rapport à votre question. Une fois que ce réseau de chaleur sera raccordé à la piscine, je l'espère en 2027 hors-taxé, nous pourrons, et c'est la raison pour laquelle on a pris cette puissance-là, déplacer cette chaudière biomasse de manière à ce qu'elle vienne être en support d'autres énergies. Alors, vous le savez puisque c'est une de vos expertises, on ne va pas le mettre n'importe où, mais par exemple, on a estimé que la zone située autour de l'hôtel de ville avec un grand nombre de producteurs, de consommateurs de chaleur pourrait héberger cette future chaudière. C'est la raison pour laquelle finalement, cet investissement, on ne le fait pas que pour la piscine, bien au contraire. Finalement, sa durée de vie sera surtout pour le reste après. Donc, on va avoir un très beau projet là-dessus. Tout ce qui est intégration sera fait et, par ailleurs, il y aura une attention particulière, on parlait des raccordements, puisque vous savez que la future restauration municipale ne sera pas très loin, donc on va faire aussi les travaux en même temps pour que l'accès aux futures cuisines municipales soit intégré dans ces travaux.

Mme RAMI : Il y a le mode d'exploitation. Comment va-t-elle être exploitée ?

M. LE MAIRE : On est en régie. Oui, on est en régie. Il y a même un poste dont la fiche de poste est d'ores et déjà prévue pour gérer les livraisons et les déchargements des pelletes. On a surtout fait attention à l'intégration de ce futur équipement puisqu'on est à proximité du bois et ce n'était pas aussi simple que ça. Mais en tout cas, on a ce beau projet. Je vous en prie. D'autres questions ? Je n'en vois pas.

DÉLIBÉRATION

« Monsieur le Maire indique à ses collègues que par délibération du Conseil Municipal en date du 6 juillet 2020, enregistrée en préfecture le 9 juillet 2020, il lui a été confié une partie des délégations prévues à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

En conséquence, il a été amené à prendre les décisions municipales pour les objets ci-après :

| N° - DATE | OBJET / NATURE DE LA DECISION | BENEFICIAIRE ou PRESTATAIRE |
|------------------|--|---|
| N° 1 26/04/24 | Conclusion d'un contrat de prestation pour l'organisation d'un spectacle de magie programmé le 01/07/2024 au parc Peixotto, ou à la salle François Mauriac en cas de conditions météorologiques défavorables, à l'initiative des élus du Conseil Municipal des Enfants. Montant de la prestation : 1 582,50 € TTC | ECLOZIA PRODUCTION – Eysines (33) |
| N° 2 26/04/24 | Décision de confier les intérêts de la ville à MM. MERLIN et CHOLLET (Service Juridique de la Mairie de Talence) dans le cadre de la requête introduite le 06/12/2023 par Mme STEMHILEBERT auprès de la Commission du Contentieux du Stationnement Payant visant à obtenir l'annulation de la majoration d'un forfait de post-stationnement. | |
| N° 3 26/04/24 | Renouvellement d'une concession pour 10 ans à compter du 30/05/2024, soit une parcelle de terrain du cimetière communal située 3 ^{ème} Division, 3 ^{ème} rang, n° 16 d'une superficie totale de 1,60 m ² soit 2 x 0,80 m pour la somme de 234,00 € (soit 156,00 € pour la Ville et 78,00 € pour le CCAS). | M. ESTIVAL – Talence (33) |
| N° 4 26/04/24 | Délivrance d'une concession pour 10 ans à compter du 23/04/2024, soit une parcelle de terrain du cimetière communal située 9 ^{ème} Division, 1 ^{er} rang, n° 1 d'une superficie totale de 1,60 m ² soit 2 x 0,80 m pour la somme de 234,00 € (soit 156,00 € pour la Ville et 78,00 € pour le CCAS). | Mme LAZARE – Bassens (33) |
| N° 5 26/04/24 | Délivrance d'une concession pour 10 ans à compter du 26/04/2024, soit une parcelle de terrain du cimetière communal située 17 ^{ème} Division, 5 ^{ème} rang, n° 3 d'une superficie totale de 1,60 m ² soit 2 x 0,80 m pour la somme de 234,00 € (soit 156,00 € pour la Ville et 78,00 € pour le CCAS). | Mme AUBERT – Saint-Médard-en-Jalles (33) |
| N° 6 30/04/24 | Passation d'un contrat de cession pour la représentation du spectacle tout public « Frigo (opus2) » le 28/06/2024 dans le bois de Thouars dans le cadre de l'organisation du festival « En plein arts ». Montant de la prestation : 2 631,30 € TTC | COMPAGNIE DIS BONJOUR A LA DAME – Lyon (69) |
| | | |

| | | |
|-------------------|--|---|
| N° 7 30/04/24 | <p>Passation d'un avenant au marché de maîtrise d'œuvre relatif à la réalisation de travaux d'installation d'une chaufferie biomasse au stade nautique Henri Deschamps fixant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le coût prévisionnel des travaux concernés à 632 346,00 € HT, soit 758 815,20 € TTC - le forfait définitif de rémunération du groupement titulaire à 40 891,38 € HT, soit 49 069,66 € TTC | <p>Groupement : SAS ALTEREA Agence SO – Bordeaux (33)</p> <p>Et</p> <p>SARL INSOLITES ARCHITECTURES – Bordeaux (33)</p> |
| N° 8 30/04/24 | <p>Passation d'un contrat de cession pour la représentation du spectacle tout public « Ze Bestoufle en Jacquaravane » le 28/06/2024 et mise à disposition du parvis du Dôme dès 9 H.</p> <p>Montant de la prestation : 4 680,20 € TTC</p> | <p>EN VOITURE MONIQUE SCOP ARL – Genolhac (30)</p> |
| N° 9 02/05/24 | <p>Modification de la dénomination de la régie « animations socio-culturelles », instituée le 15/05/2006, qui devient la régie « découverte pratiques sportives » pour l'encaissement du produit des redevances de la découverte de pratiques sportives proposées par le service des sports. La régie est installée dans les bureaux du service des sports situés au Gamma à Talence.</p> | |
| N° 10 02/05/24 | <p>Passation d'une convention de mise à disposition de locaux dans la structure « Talence pépinière » de Talence avec prise d'effet à compter de sa signature.</p> | <p>SOCIETE ID TALENTS – Talence (33)</p> |
| N° 11 03/05/24 | <p>Signature d'un contrat de cession de droit d'exploitation du spectacle « Tour du monde en musique » dans le cadre de deux représentations jeune public données le 14/05/2024 à la médiathèque Castagnéra et médiathèque de Thouars.</p> <p>Montant de la prestation : 1 055,00 € TTC</p> | <p>OPERA NATIONAL DE BORDEAUX – Bordeaux (33)</p> |
| N° 12 03/05/24 | <p>Signature d'un contrat de cession de droit d'exploitation du récital de piano de l'artiste Momo Kodoma avec la participation de la siffleuse Agnès Aubague dans le cadre de l'événement « Une journée avec les oiseaux » le 19/05/2024 dans le bois de Thouars.</p> <p>Montant de la prestation : 1 055,00 € TTC</p> | <p>OPERA NATIONAL DE BORDEAUX – Bordeaux (33)</p> |
| N° 13 06/05/24 | <p>Passation d'un marché d'accès à la plate-forme ID CITY (outil de gestion de démocratie participative) pour une durée allant de la date de notification au 31/12/2024.</p> <p>Montant de la dépense : 6 000,00 € TTC</p> | <p>SAS ID CITY – Concarneau (29)</p> |
| N° 14 07/05/24 | <p>Signature d'une convention de projet culturel dans le cadre du projet artistique « L'inconnu de la route de Toulouse » afin de donner une suite au travail de restitution effectué sous la forme d'une exposition en contribuant à la réalisation d'un livre souvenir qui sera étudié en novembre 2024.</p> | <p>ASSOCIATION STUDIO KOCHAB – Talence (33)</p> |

| | | |
|-------------------|--|--|
| | Montant de la prestation : 3 000,00 € TTC | |
| N° 15 13/05/24 | <p>Autorisation des transferts de crédits de chapitre à chapitre dans le cadre de la fongibilité des crédits, afin d'inscrire d'une part, des crédits à hauteur de 55 000,00 € au chapitre 041 (en dépenses et en recettes) pour pouvoir procéder à la résorption d'avances forfaitaires versées à des entreprises, et d'abonder d'autre part, de 1 000,00 € les crédits inscrits au chapitre 27 (en dépenses) pour être en capacité de procéder au mandatement d'un prêt sans intérêt pour avance de trésorerie crédits Fonds Social Européen (FSE) en faveur de l'association « Portes du Sud ».</p> <p>Conformément à l'article L.5217-10-6 du CGCT, il sera rendu compte de ces virements de crédits à la première réunion du Conseil Municipal qui suit cette décision.</p> | |
| N° 16 14/05/24 | <p>Abrogation et remplacement de la décision municipale n° 102 du 19/03/2024 afin de corriger une erreur matérielle portant sur le nouveau montant du marché de travaux pour la construction d'un pumtrack après passation d'un avenant.</p> <p>Le nouveau montant du marché s'élève donc à 107 807,35 € TTC, au lieu de 108 807,35 € TTC.</p> | SAS FAYAT ENTREPRISE TP – Bordeaux (33) |
| N° 17 15/05/24 | <p>Souscription d'un marché sans publicité ni mise en concurrence préalables en vue des travaux « Electricité – courants forts » (lot 6) dans le cadre de la réparation des parties extérieures des Châteaux Peixotto – Margaut et de leurs dépendances pour une période d'exécution des travaux de 512 jours calendaires à compter de la date précisée au 1^{er} ordre de service.</p> <p>Montant de la dépense : 38 973,32 € TTC</p> | SOLAS ELECTRICITE SAS – Bègles (33) |
| N° 18 16/05/24 | <p>Signature d'une convention pour le prêt de matériel scénique d'une valeur de 18 376,99 € du 27/06 au 02/07/2024 dans le cadre de la programmation artistique du festival En plein Arts prévu le 28/06/2024 à Thouars.</p> | INSTITUT DEPARTEMENTAL DE DEVELOPPEMENT ARTISTIQUE ET CULTUREL (IDDAC) – Bègles (33) |

Le conseil prend acte de ces décisions ».
Reçu en Préfecture le 11/06/2024

N° 3 – Convention tripartite de partage de données avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde et Bordeaux Métropole

Mme SALLET : M. le Maire, mes chers collègues, il s'agit ici d'une convention tripartite de partage avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde et de Bordeaux Métropole. Cette convention a pour but de faciliter la vie des usagers et les données de la CAF seront communiquées pour les services de l'enfance, pour les services de la petite enfance et les prestations de services uniques. Je vous demande de bien vouloir autoriser M. le Maire à signer cette convention.

M. LE MAIRE : Y a-t-il des questions ? Mme RAMI.

Mme RAMI : Oui, j'ai regardé la convention de partage et c'est l'article 9 : « nécessité et limitation du traitement ». Au niveau des destinataires, je ne suis pas sûre que la liste des structures soit à jour parce que, quand on va sur le site Internet de la mairie, j'ai regardé, typiquement, je ne trouve pas le lieu multi accueil Pitchoun-petit campus.

Mme SALLET : Le lieu de ?

Mme RAMI : Alors, est-ce que c'est à jour ou pas ?

M. LE MAIRE : Non, vous avez raison, Isabelle, c'était la crèche qui a pris l'eau et donc, effectivement, ça n'existe pas.

Mme RAMI : Et je n'ai pas vu non plus la Plume de paon. Je ne l'ai pas vu. Il faudrait peut-être mettre à jour.

M. LE MAIRE : Plume de paon, par contre, là, ça me parle moins. Écoutez, on va regarder ça. Merci d'avoir eu un œil attentif. Plume de paon, en l'occurrence, ce n'est même pas un nom qui ne m'ait jamais parlé à Talence, pour être honnête avec vous.

M. JOLIOT : Oui, merci, M. le Maire, chers collègues. Moi, je m'abstiendrai. Alors, pas parce que j'aurais prétention à m'opposer à une telle nécessité ou ce qui apparaît comme une nécessité, mais parce que ça me donnera l'occasion de faire un rappel de fond concernant les échanges de données, la détention des données, la multiplication des fichiers et leur croisement pour aller vite. Tout le monde sait ce qu'il en est de la sécurisation entre guillemets qu'on nous promet à chaque fois la main sur le cœur et chacun sait ce qu'il en est de la réalité. Récemment, la CAF a perdu des données, s'est fait voler des données pour 40 millions d'utilisateurs ou de prestataires. On sait très bien que les accumulations de fichiers et de données sont la base technique des régimes autoritaires, voire totalitaires, et je pense qu'il faut de temps en temps se rappeler la chose sachant que les régimes, ça va, ça vient et que les gouvernements, ça va, ça vient et ce qu'ils font des données techniques ensuite, on n'a pas forcément le contrôle dessus. Voilà, je pense qu'il faut s'en souvenir de temps en temps.

Mme SALLET : Là, le but c'est uniquement pour faciliter la vie des usagers. Et puis, c'est pour les services de l'enfance, calculer le quotient familial. Donc, ces données ne seront pas...

M. JOLIOT : Oui, moi, je ne nie pas le caractère nécessaire lié à la dématérialisation ou même la praticité des choses. Ce n'est pas le souci. Le souci, c'est que la sécurisation dont on nous parle à chaque fois la main sur le cœur en nous assurant qu'on a des équipes compétentes, etc., on sait très bien que ce n'est pas le cas. Et le problème, c'est ça. C'est que, tant qu'on n'aura pas gagné le bras de fer face à des mafias, face à des équipes qui sont éventuellement payées pour déstabiliser un certain nombre d'Etats, on aura un problème. Moi, j'aurais un problème de fond avec une telle accumulation de données et autant de croisements de fichiers.

Mme SALLET : On est déjà dans tellement de fichiers, je crois que...

M. LE MAIRE : Alors après, je vais vous donner l'argument aussi inverse, cher collègue. La petite enfance et la transmission d'informations confidentielles entre différents partenaires aussi, et souvent, présente un danger, je n'en disconviens pas, mais aussi est un enjeu de partage des données quand il y a des difficultés entre différents partenaires et peut nous permettre aussi de déceler des situations problématiques. On a malheureusement eu souvent, pas forcément à Talence, mais je pense d'un point de vue national, le cas d'informations relevées et de difficultés, notamment auprès des services départementaux pour l'aide sociale à l'enfance dans lequel l'imperméabilité des informations n'avait pas permis la remontée d'information qui aurait pu permettre d'avoir des choses. Donc, trouver ce juste équilibre est une vaste quête, mais je trouve que le faire déjà d'une façon conventionnée et réglementaire, je trouve que c'est déjà... là-dessus, ça n'empêchera pas évidemment les hackers. Vous dire que Plume de paon, je l'ai retrouvé, c'est à l'intérieur du centre social Mix-cité de Thouars. À mon avis, ils ont dû prendre la liste... Alors, je viens de le retrouver dans des fichiers du département, donc je pense que ce n'est tout simplement peut-être pas à jour. Tout simplement. Donc on va regarder les deux... Mais non, je ne mets pas tout sur le département. Je dis juste que le fichier a dû être fait sur le département. C'est à nous de la mettre à jour. Là, en l'occurrence, je ne retrouve pas cette structure. Je ne mets rien sur le département. Je n'ai pas d'attente. Alors, M. BIMBOIRE.

M. BIMBOIRE : Oui, M. le Maire, je voulais simplement spécifier que j'entends ce que dit notre collègue, mais cet échange de données est assez pertinent et efficace, en tout cas pour ceux qui sont demandeurs et, si on doit se donner demain les moyens d'éviter des hackers et que la Russie nous torpille, on se donnera les moyens.

M. LE MAIRE : Bien. J'ai regardé, le listing date de 2019, donc je pense que ça a dû être quelque chose qui n'a jamais été mis à jour parce que moi, je n'ai pas souvenir d'une structure qui s'appelle Plume de paon à Talence, personnellement. Et Pitchoun, j'espère qu'un jour ça reviendra, mais sous une autre forme. Est-ce qu'il y a d'autres remarques ? M. BIMBOIRE s'abstient. Pour le reste de l'opposition, d'autres votes ? Pardon. M. JOLIOT. Les nuances de gauche. Donc, M. JOLIOT s'abstient. Pardon, David, excusez-moi. Est-ce qu'il y a d'autres abstentions ? Pour à l'unanimité des autres conseillers municipaux. Je vous remercie.

DÉLIBÉRATION

Madame SALLET, Adjointe déléguée à l'Education, expose :

« Dans le cadre de leurs missions respectives, la CAF de la Gironde, la ville de Talence et Bordeaux Métropole souhaitent mettre en œuvre un système de partage de données récoltées par la CAF.

Cet échange de données a pour but de faciliter le calcul de la tarification des services Enfance et Petite Enfance, et donc de simplifier la vie des usagers qui n'auront plus à fournir les documents justificatifs. Le traitement de données est circonscrit uniquement aux bénéficiaires des services Enfance et Petite Enfance, et les membres de leur famille.

Les données qui seront communiquées par la CAF de la Gironde sont :

- Pour les services de l'Enfance : le quotient familial (QF) des familles bénéficiaires ;
- Pour les services de la Petite Enfance : l'ensemble des données nécessaires au calcul de la Prestation de service unique (PSU).

Ces données sont collectées par la CAF via les déclarations de ses bénéficiaires, dans le cadre de ses missions légales de délivrance de prestations sociales.

La convention proposée en annexe définit les modalités de transmission de ces données entre les parties.

Aussi, je vous propose de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention. »

ADOpte PAR 41 VOIX POUR
1 ABSTENTION (M. JOLIOT – Talence debout !)
Reçu en Préfecture le 13/06/2024

N° 4 – Convention PLIE « Portes du Sud » – prêt sans intérêt pour avance de trésorerie crédits Fonds Social Européen (FSE)

M. JESTIN : M. le Maire, mes chers collègues, vous savez que le PLIE a beaucoup d'actions qui trouvent une source de financement auprès du Fonds Social Européen. Vous savez que ces financements en général mettent beaucoup de temps à intervenir et donc, le PLIE nous avait déjà par le passé demandé de lui fournir une avance, un prêt sans intérêt permettant de faire la jonction. Là, nous faisons un exercice un peu compliqué puisque nous allons à nouveau leur refaire une avance de prêt qui leur permettra de nous rembourser le prêt qu'on leur avait déjà fait. Il s'agit en tout cas évidemment d'accompagner cette structure qui est essentielle pour notre territoire.

M. LE MAIRE : Des questions ? Mme DUMONT.

Mme DUMONT : Oui, merci. Alors, ce n'est pas directement sur ces histoires de prêts qui sont assez usuels, mais j'étais au CA du PLIE et, en fait, il y a une demande de la part du PLIE de passer d'un euro de contribution par habitant par commune à 1,20 euro ; ce qui a plus ou moins été acté puisque Villenave d'Ornon a déjà voté et versé, Gradignan, c'est à l'ordre du jour le 17 juin. Je me demande pourquoi on n'a pas de délibération pour passer d'un euro à 1,20 euro par habitant de contribution de la part de la commune de Talence.

M. LE MAIRE : Tout simplement, j'ai été saisi par le nouveau président du PLIE. Je lui ai indiqué que cette augmentation de 20 % me semblait une augmentation difficile à digérer pour

nos finances municipales. Et donc, j'ai demandé de pouvoir effectivement étaler cette hausse sur plusieurs exercices de manière à pouvoir accompagner cette augmentation qui est justifiée, mais qui, de mon point de vue, 20 % sur un an, ne se justifiait pas. Je suis soucieux des deniers de la commune. Ça n'enlève rien à l'intérêt du PLIE. C'est la position que j'ai portée, notamment auprès d'une réunion avec Michel LABARDIN récemment pour indiquer que la ville de Talence n'était pas d'accord avec cette augmentation de 20 % sur un an et qu'on attendait des propositions d'étalement. Ce qui n'empêchait pas d'arriver à 20 %, mais pas forcément sur un an parce que si on applique cette hausse à l'ensemble des structures que l'on accompagne là-dessus, à un moment, c'est de l'argent public qui va manquer quelque part. Ça n'enlève rien à l'intérêt, ça n'enlève rien aussi à une réalité du PLIE. Ça fait X années qu'on leur fait un plan d'avance de trésorerie pour rembourser une dette contractée l'année d'avant. Ça veut dire qu'il va falloir aussi trouver des moyens d'épurer cette dette puisqu'on leur avance cet argent. Voilà. Je vous en prie.

Mme DUMONT : Ce que je trouve dommage c'est que l'anomalie était plutôt dans l'autre sens, c'est-à-dire que les autres PLIE du département sont à 1,20 euro par commune et nous, notre PLIE, on était resté à un euro. Donc voilà, c'est plutôt dans le sens où tout le monde était à 1,20 euro et pourquoi nous, on est toujours à un euro ?

Et je trouve ça dommage parce que déjà Talence, c'est quand même 32 % des parcours, donc les trois communes sont autant bénéficiaires les unes que les autres. Pour moi, c'est vraiment une action, l'insertion professionnelle, quand on lutte contre le chômage, la précarité, c'est quelque chose de très important. Et justement, passer à 1,20 euro, c'était revenir à la moyenne des autres PLIE du département. Je comprends votre politique, mais ça n'est pas la nôtre.

M. LE MAIRE : Et bien écoutez, si votre politique n'est pas de défendre les sous des Talençais, je le note et je vous en... Là-dessus, je vous dis juste qu'aujourd'hui, jusqu'à présent, le PLIE était à un euro par habitant pour la ville de Talence. Est-ce que c'était un mauvais PLIE ? Non. Est-ce qu'il fonctionnait ? Non. On nous demande d'augmenter de 20 % et je ne vais pas vous apprendre qu'on n'est pas dans un monde complètement isolé dans lequel on n'a que cette subvention-là à donner. On a, et on va le voir tout à l'heure, des associations qui nous demandent des choses. On a le CCAS pour lequel... parce que, quand vous me dites la précarité, l'insertion, je veux juste vous rappeler qu'on a majoré de plus d'un million d'euros la subvention annuelle du CCAS, donc qu'on ne vienne pas nous faire ce procès-là. J'ai juste dit que... cette augmentation-là, et peut-être cette remise aux normes, comme vous me le dites, d'abord, ça a toujours bien fonctionné à un euro. Vous me dites que le reste est à 1,20 euro, dont acte, mais on n'est pas forcément obligé de le faire en un an. On pouvait aussi parfaitement le faire en quatre fois ou autrement. C'est la raison pour laquelle j'ai demandé d'étaler cette augmentation. Donc, je suis soucieux des deniers de la commune. Ce n'est pas la raison de remettre en cause le PLIE. C'est le fait de dire que si on augmente toutes les subventions de 20 %, et vous me direz si vous trouvez des subventions inutiles, on en trouvera peut-être avec vous, mais si on augmente tout le monde de 20 %, je ne sais pas tenir le budget de la ville. C'est la raison pour laquelle j'ai demandé à ce que cette hausse soit lissée dans le temps. Voilà, c'est tout. Ce n'est pas compliqué. M. BIMBOIRE.

M. BIMBOIRE : Juste que je comprenne bien, le PLIE fonctionne à Talence. Parce que vous venez de dire que ça ne fonctionnait pas. Ou alors c'est une erreur de votre part.

M. LE MAIRE : Non, ça fonctionne à Talence, mais ça fonctionne depuis des années à un euro, donc ce n'est pas parce qu'on va mettre 1,20 euro que ça va être mieux. Là, il s'agit d'accompagner la hausse des coûts du PLIE. Pas de problème. Et c'est la raison pour laquelle on a juste demandé avec Jacqueline et maintenant avec Charley GIRON, qui veut prendre la parole, de pouvoir lisser cette hausse parce que vous avez le droit effectivement de défendre les intérêts du PLIE ou du département, mais c'est de l'argent des Talençais. M. GIRON.

M. GIRON : Oui, évidemment tout le monde s'en doute, je vais aller dans votre sens, M. le Maire. Il ne s'agit pas d'augmenter pour augmenter. Ce n'est pas une question de principe. C'est une question de méthode et de vision. On est en train de travailler depuis quelques semaines au sujet de l'emploi sur la ville de Talence. Le PLIE est un partenaire comme la Mission Locale et, dans ce travail, là, on mène une réflexion sur la manière d'avancer ensemble avec nos partenaires. Ça fait aussi partie du sujet et de la volonté de lisser l'augmentation qui a été demandée par le PLIE.

M. LE MAIRE : Par ailleurs, pour votre réflexion, la ville de Pessac s'est montrée intéressée pourquoi pas un jour pour rejoindre le PLIE, ce PLIE-là, puisqu'on a eu un échange avec les maires concernés. Donc, il sera peut-être à ce moment-là le temps venu pour rediscuter des modalités de répartition, etc. Il ne s'agit en aucun cas de remettre en cause le PLIE. Nous avons reçu et nous échangeons très régulièrement avec eux. Simplement de dire que si on augmente toutes les subventions de 20 %, on ne peut pas tenir un budget. Sauf à augmenter les impôts. M. JOLIOT.

M. JOLIOT : Oui, la question que j'avais était de savoir s'il y avait un compromis possible. Par exemple, de décider plus ou moins en attendant par exemple la participation de Pessac, une augmentation sur trois ans, quatre ans, afin de se donner une visibilité.

M. LE MAIRE : Bien sûr. C'est exactement ce que j'ai demandé. J'ai dit que je consentais parfaitement à ce qu'on aille vers 1,20 euro, mais pas d'augmenter de 20 %. C'est une question de légitimité. Toutes les structures aujourd'hui frappent à la porte de la mairie pour dire : nous n'avons pas d'argent, nous n'avons plus d'argent. Oui, les associations nous disent qu'ils n'ont plus d'argent. Oui, Mme RAMI. Non, pas Talence. Talence n'en a pas beaucoup, mais suffisamment pour voter un budget sans augmenter les impôts. Mme DE MARCO.

Mme DE MARCO : Écoutez, vos arguments ne nous convainquent pas du tout parce que 0,20 € par habitant alors que les autres communes qui participent au PLIE l'ont déjà acté...

M. LE MAIRE : Non.

Mme DE MARCO : Si, elles l'ont déjà acté d'après nos renseignements. Et nous, non. Vous dites que c'est de l'argent public qui va manquer quelque part. M. le maire, c'est quand même de l'ordre de 8 000 € si je comprends bien cet argent public qui va manquer quelque part. 8 000 €, on va certainement les trouver, donc je trouve regrettable que cet effort de la ville de 0,20 € par habitant, on ne puisse pas l'anticiper et le faire dès maintenant.

M. LE MAIRE : Mme la Sénatrice, attendez, laissez-moi vous répondre. Il n'est pas question de remettre en cause le fait de converger vers 1,20 euro. La question est le rythme auquel nous arrivons à 1,20 euro. Vous me dites que c'est 8 000 €. Vous avez raison. C'est la raison pour laquelle... évidemment, 8 000 € sur une ville qui gère 100 millions d'euros, on va les trouver, mais si nous appliquons, pour des raisons aussi pertinentes que le PLIE, pour des missions tout aussi respectables que le PLIE, cette augmentation de 20 %, je vous dis que nous ne tiendrions pas les engagements budgétaires qui sont les nôtres. Je vais vous citer un exemple. Denise GRESLARD NÉDÉLEC n'est pas là pour représenter l'opposition. Nous avons de très grosses difficultés dans les équilibres des crèches. Nous allons devoir verser des subventions complémentaires d'équilibre à ces crèches. Nous avons, je vous l'ai dit et vous l'avez à l'époque salué et je pense qu'on peut trouver une forme de convergence, mis plus d'un million d'euros par an dans le CCAS. À un moment ou un autre, il s'agit d'un équilibre et de dire à tout le monde qu'il n'y a pas de problème pour aller à 1,20 euro. Vous avez peut-être raison, c'était peut-être une incongruité d'être à un euro là où les autres étaient à 1,20 euro, mais il y a un chemin. Ça s'appelle un compromis et je trouve que dans le compromis, il y a toujours de bonnes choses à trouver.

Maintenant, s'il existait encore la réserve parlementaire, je vous l'aurais demandé à tous les deux, mais, malheureusement, elle n'existe plus. Donc, c'est une question d'équité de traitement. Tout à l'heure, on va voter pour quelque chose de tout à fait autre chose, une subvention complémentaire à une association sportive, l'UST athlétisme, qui a des difficultés de trésorerie. Et quand on dit qu'on fait ça à l'UST athlétisme, on le fait. Donc, ce n'est ni de la mesquinerie ni de la radinerie, c'est simplement le fait de trouver... Et les maires de Gradignan et les autres sont parfaitement au courant de ces problématiques-là. Et on va trouver une solution. Il n'y a pas de problème.

Mme CHADEBOST : M. le Maire, je voudrais juste rajouter un complément d'information par rapport au PLIE puisque j'avais précédé Charley GIRON à la vice-présidence du PLIE. Préciser que le PLIE a la difficulté de se faire payer par le FSE, donc les fonds sociaux européens, en temps et en heure pour les actions qu'ils font pour les chômeurs. Ce qui veut dire que les fonds FSE arrivent en paiement du travail fait par le PLIE deux ans après. C'est la raison pour laquelle les communes, les trois communes du PLIE Porte du Sud sont sollicitées pour faire une avance financière. Ceci dit, il faut quand même rappeler que sur certaines communes, il y a beaucoup plus de chômeurs longue durée ou très longue durée qui sont suivis. À Talence, c'est un petit peu moins d'une centaine de personnes. C'est la raison pour laquelle on avait déjà discuté et échangé avec les autres communes pour dire qu'à certains moments, on se posait réellement la question de l'accompagnement identique pour chacun parce que voilà, au niveau de Talence, il n'y a pas les mêmes sollicitations qu'au niveau de certaines autres communes. Pardon d'avoir pris la parole.

M. LE MAIRE : Il n'y a pas de problème. Ce n'est ni une mesquinerie ni une radinerie, mais simplement le fait de poser les questions d'un équilibre vis-à-vis de toutes les autres structures que nous aidons. Donc, M. Charley GIRON aujourd'hui titulaire de la délégation doit trouver une négociation. Nul doute que l'on va y arriver dans les prochains jours de

manière à ce qu'on puisse se conformer à tout cela. D'autres questions ? Je n'en vois pas. Je vous écoute pour les votes. Pour à l'unanimité. Je vous remercie.

DÉLIBÉRATION

Monsieur JESTIN, Adjoint délégué aux Finances, expose :

« Le règlement (UE) 1303/2013 du 17 décembre 2013 du Parlement Européen et du Conseil, portant dispositions communes relatives au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen, au Fonds de cohésion, au Fonds européen agricole pour le développement rural et au Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche, et abrogeant le règlement (CE) 1083/2006 du Conseil, prévoit au chapitre II article 123 paragraphe 7, que « l'État membre ou l'autorité de gestion peut confier la gestion d'une partie d'un programme opérationnel à un organisme intermédiaire par un accord écrit entre l'organisme intermédiaire et l'État membre ou l'autorité de gestion (dénommée "subvention globale"). L'organisme intermédiaire présente des garanties de solvabilité et de compétence dans le domaine concerné ainsi qu'en matière de gestion administrative et financière.

Par délibération du 26 octobre 2017, le Conseil d'Administration de l'association Portes du Sud a donné son accord pour que l'organisme intermédiaire « PGFE INTERPLIE » (Plateforme de Gestion des Fonds Européens) adhère au nouvel organisme intermédiaire « AGAPE » (Association de Gestion et d'Appui aux Projets Européens), qui assurera les tâches de gestion du FSE, de suivi et de contrôle pour l'ensemble de 7 PLIE (Portes du Sud, Sources, Haut Périgord, Technowest, Agen, Bordeaux, Périgueux) à partir de 2018.

Par délibération du 30 octobre 2017, le Conseil d'Administration de la PGFE INTERPLIE a validé l'adhésion au nouvel organisme intermédiaire « AGAPE ».

Par délibération du 7 novembre 2017, l'Assemblée Générale d'AGAPE a validé la constitution de ce nouvel organisme intermédiaire qui assurera la gestion des crédits FSE à partir de 2018. Depuis 2018 l'association doit faire face à des décalages de plus en plus importants de trésorerie essentiellement liés aux crédits FSE (avances uniquement de 18 % contre 80% précédemment, minimum 2 ans pour percevoir le remboursement après les contrôles).

Par délibération en date du 7 décembre 2020, le Conseil Municipal a consenti une avance de trésorerie de 65 000 € à l'association « Portes du Sud », structure juridique porteuse du dispositif PLIE Portes du Sud, ayant fait l'objet de la signature d'une convention de prêt sans intérêt.

Par délibération du 15 décembre 2020, le Conseil d'Administration de l'AGAPE a validé l'engagement d'un travail de refonte des statuts afin de permettre aux structures porteuses des PLIE d'être directement membres de l'AGAPE à partir de 2021.

Par délibération du 16 décembre 2020, le Conseil d'Administration de l'association Portes du Sud a donné son accord pour que le PLIE adhère directement à partir de 2021 à l'organisme intermédiaire « AGAPE ».

Par délibération du 16 mars 2021, l'Assemblée Générale Extraordinaire d'AGAPE a validé la modification des statuts permettant aux structures porteuses des PLIE d'être directement membres de l'AGAPE à partir de 2021.

Le règlement (UE) 2021/1060 du Parlement Européen et du conseil du 24 juin 2021 portant dispositions communes relatives au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen plus, au Fonds de cohésion, au Fonds pour une transition juste et au Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture, et établissant les règles financières applicables à ces Fonds et au Fonds «Asile, migration et intégration», au Fonds pour la sécurité intérieure et à l'instrument de soutien financier à la gestion des frontières et à la politique des visas, prévoit au Titre VI Chapitre I Article 71 paragraphe 3, que « l'autorité de gestion peut désigner un ou plusieurs organismes intermédiaires pour exécuter certaines tâches sous sa responsabilité. Les modalités conclues entre l'autorité de gestion et les organismes intermédiaires sont consignées par écrit » (dénommée "subvention globale").

Au regard du retard dans la mise en œuvre de la nouvelle programmation FSE + 2021/2027 et des règles et outils de gestion pas encore stabilisés, et considérant que l'association «Portes du Sud» n'a pas la capacité

financière permettant l'avance des fonds FSE, il est demandé aux trois communes de décaler le délai de remboursement du prêt sans intérêt consenti fin 2020 à l'association « Portes du Sud », structure juridique porteuse du PLIE.

Par délibération en date du 12 décembre 2022, le Conseil Municipal a consenti une modification du délai de remboursement au 31 décembre 2023 du prêt sans intérêt accordé fin 2020 à l'association « Portes du Sud », structure juridique porteuse du dispositif PLIE Portes du Sud, ayant fait l'objet de la signature d'un avenant à la convention de prêt sans intérêt.

Par délibération en date du 18 décembre 2023, le Conseil Municipal a de nouveau consenti une modification du délai de remboursement au 30 juin 2024 du prêt sans intérêt accordé fin 2020 à l'association « Portes du Sud », structure juridique porteuse du dispositif PLIE Portes du Sud, ayant fait l'objet de la signature d'un nouvel avenant à la convention de prêt sans intérêt.

Considérant que l'association « Portes du Sud » n'a pas la capacité financière permettant l'avance des fonds FSE, il est demandé aux trois communes d'octroyer un nouveau prêt sans intérêt constituant une avance de trésorerie s'élevant à 189 000 €, soit une avance de 63 000 € par commune pour 2 ans. L'association s'engage à procéder au remboursement des 65 000 € dès paiement de cette nouvelle avance de 63 000 €. Ce nouveau prêt sans intérêt sera remboursable dès que le versement du FSE et des autres financeurs permettront une autonomie financière suffisante pour le bon fonctionnement du PLIE, et au plus tard le 30 juin 2026.

Considérant la décision du Tribunal Administratif de Lyon en date du 21 avril 1983 qui admet que les communes peuvent consentir à une association une subvention ou une avance de trésorerie, non rémunérée par un intérêt, dès lors que celle-ci a pour objet de favoriser le développement économique,

Etant admis que les PLIE entrent dans le champ du développement économique,

En conséquence, si vous en êtes d'accord, je vous demande de bien vouloir :

- autoriser Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire, à signer la convention de prêt sans intérêt avec l'association « Portes du Sud ».

ADOpte PAR 42 VOIX POUR
Reçu en Préfecture 11/06/2024

N° 5 – Réhabilitation du stade nautique Henri Deschamps – Marché de travaux n° 20-24/10 « CVC – Plomberie » – Mémoire en réclamation

N° 6 – Réhabilitation du stade nautique Henri Deschamps – Marché de travaux n° 20-24/1 « VRD – Terrassements – Aménagements paysagers » – Mémoire en réclamation

M. JESTIN : Nous avons déjà passé trois délibérations au précédent conseil avec trois autres lots. Là, il s'agit du lot plomberie et du lot VRD. Je vous propose donc de passer ces mémoires en réclamation qui ont fait l'objet, comme je vous l'avais dit le mois dernier, de très nombreuses négociations d'un montant de 56 369 € hors taxes pour la société BOBION en plomberie et d'un montant de 14 051 € hors taxes pour la société COLAS en VRD.

M. LE MAIRE : Y a-t-il des questions sur ces deux avenants ? Mme RAMI.

M. RAMI : Oui, ce n'est pas relativement uniquement ces deux avenants. Puisqu'on était en train de parler petits sous et problématiques financières, j'aurais voulu connaître le montant global du coût de la piscine. C'est un chiffre qui fluctue et que l'on n'a pas précisément. Ça serait bien d'avoir cette information pour pouvoir juger, comme vous l'avez dit tout à l'heure.

M. JESTIN : Alors, le chiffre exact, je ne l'ai pas. Entre 21 et 22 millions, mais je vous le donnerai.

M. LE MAIRE : D'abord je ne suis pas sûr qu'on le connaisse à l'heure actuelle parce que la preuve, on vient de passer encore... On est entre 21 et 22 millions d'euros d'investissement, ma chère collègue, et pas de fonctionnement. Ce n'est pas tout à fait pareil. Par ailleurs, il faudrait connaître le coût total pour la ville parce que, par exemple, Bordeaux Métropole, l'agence de l'État, le département nous ont aidés chacun aussi là-dessus. On vous fournira les données à date sur ça, mais on est à peu près entre 21 et 22 millions d'euros.

Mme RAMI : TTC ?

M. LE MAIRE : Oui, alors ma chère collègue, si vous confondez investissement et fonctionnement, je vais m'inquiéter. Ce n'est pas la même chose. Vous ne les confondez pas ? Ce sont deux choses complètement différentes. Je voudrais juste vous dire que bien nous en a pris, en l'occurrence c'est mon prédécesseur qui l'avait fait, de faire les travaux de la piscine au moment où ils ont été lancés parce que sinon, je pense que ce même équipement nous aurait coûté quelque peu plus cher avec les crises que nous avons traversées depuis ; je pense quelques millions d'euros supplémentaires. Et c'est resté très raisonnable en comparaison d'autres équipements, si vous prenez par exemple l'équipement de Mérignac qui a coûté beaucoup plus cher.

M. JESTIN : M. le Maire, mon oreillette me souffle que nous avons dépassé les 22, donc je préciserai le chiffre clairement. Mais elle n'a pas écouté.

M. LE MAIRE : Ce n'est pas grave. On vient de dépasser les 22 millions d'euros.

M. JESTIN : Je disais que je vous donnerai les chiffres précis, mais on est au-delà des 22.

M. LE MAIRE : Alors, les votes s'il vous plaît.

Mme RAMI : Ce sera NPPV pour nous.

M. LE MAIRE : D'accord. Mme QUÉLIER ? M. JOLIOT ?

M. JOLIOT : Pareillement.

M. LE MAIRE : Pareil. Tout le monde à l'unanimité ? Je vous remercie. Cinq et six ? Isabelle ? Pour les deux délibérations ? Non, mais je vous le fais préciser. Nous passons au numéro sept.

DÉLIBÉRATION

« Je vous rappelle que par décisions municipales :

- n°259 du 23 décembre 2020, la Ville de Talence a souscrit, avec la SAS BOBION ET JOANIN BORDEAUX, 4, rue Ampère, 33370 TRESSES, un marché de travaux n°20-24/10 « CVC – Plomberie » dans le cadre de l'opération de réhabilitation du stade nautique Henri Deschamps, pour un montant de 1 531 067,39 € HT, soit 1 837 280,87 € TTC.

- n°248 du 4 novembre 2021, la Ville a passé un premier avenant au marché précité :

| | |
|------------------------------------|-------------------------|
| Montant avenant n°1 | - 13 467.72 € HT |
| Nouveau montant du marché 20/24-10 | 1 517 599.67 € HT |
| | Soit 1 821 119.60 € TTC |

- n°170 du 12 juillet 2022, la Ville a conclu un deuxième avenant :

| | |
|------------------------------------|-------------------------|
| Montant de l'avenant n°2 | + 15 204.00 € HT |
| Nouveau montant du marché 20/24-10 | 1 532 803.67 € HT |
| | Soit 1 839 364.40 € TTC |

Or, le titulaire a déposé des réclamations pour un montant de **56 369,93 € HT, soit 67 643,92 € TTC** antérieurement à la notification du décompte général du marché précité auprès du maître d'œuvre (groupement BVL architecture SARL (architecte mandataire) - CHRISTOPHE BLAMM ARCHITECTE SARL AU (architecte cotraitant) - ETHIS SAS (thermiques, hydrauliques, traitement de l'eau, traitement d'air, chauffage, électricité courants forts et faibles, coordination SSI, HQE) - VERDI BATIMENT SUD OUEST (structures, VRD, géotechnique) - META SARL (acoustiques) - CRX OUEST SARL (OPC) - ECO+CONSTRUIRE SARL (économie de la construction) - Paule Green SARL (paysage)) et de la Ville, maître d'ouvrage de cette opération. Cette réclamation porte sur des travaux complémentaires réalisés suivants :

| | | Montant HT | Montant TTC |
|---|---|--------------------|--------------------|
| 1 | Eaux Pluviales complémentaires ; coffret lavage plages ; douches sécurité ; pompes supplémentaires de relevage ; complément désenfumage ; plaque de renfort ; adaptation grille ; complément de nourrices | 21 813,55 € | 26 176,26 € |
| 2 | Travaux modificatifs pour la hotte et la plonge du snack ; des points d'eau ou diverses attentes supplémentaires pour branchements des lave-linges ; des vannes de coupure supplémentaires pour le branchement des fontaines à eau ; complément réseau eau adoucie ; ajout de vannes sur douches ; attentes pour le futur réseau de chaleur | 16 577,58 € | 19 893,10 € |
| 3 | Surpresseur EF, modifications hydrauliques et raccordements électriques | 15 548,80 € | 18 658,56 € |
| 4 | Modification réseaux d'évacuation en tranchées et carottages sur la partie terre-plein. Cela comprend syphons de sol et caniveaux | 2 430,00 € | 2 916,00 € |
| | MONTANT TOTAL | 56 369,93 € | 67 643,92 € |

Ces réclamations n'ayant pas fait l'objet d'un règlement définitif par la Ville, le titulaire a transmis en date du 3 juin 2024 un mémoire en réclamation conformément au Cahier des Clauses Administratives Générales-Travaux applicables.

Pour rappel, le décompte général notifié le 30 mai 2024 par la maîtrise d'œuvre précitée s'élève à 1 671 483,29 € HT, soit 2 005 779,96 € TTC. Après analyse le maître d'œuvre ayant formulé un avis favorable sur ce mémoire, la Ville de Talence considère qu'il y a lieu de régler le montant de 56 369,93 € HT, soit 67 643,92 € TTC à la SAS BOBION ET JOANIN BORDEAUX pour les motifs suivants :

- Concernant la ligne n°1, il s'agit de travaux à la demande du bureau de contrôle sur le nombre des descentes d'eaux pluviales, sur le nombre de douches de sécurité complémentaires, sur les plaques de renfort des support WC, ou encore sur demande du personnel d'entretien des coffrets de lavage tout inox supplémentaires, équipés de vannes et raccords rapides, des nourrices de plancher complémentaires afin d'améliorer les zones de coupures et enfin des pompes de relevage supplémentaires suffisamment dimensionnées et judicieusement placées.
- Concernant la ligne n°2, il s'agit de travaux :
 - o modificatifs du snack pour le nouveau gestionnaire
 - o après quelques jours de fonctionnement, de passage du réseau de lavage en eau adoucie et de mise en place des différents organes de coupure complémentaires
 - o de branchement en attente pour le futur réseau de chaleur.

- Concernant la ligne n°3, il s'agit d'une adaptation sur l'ensemble du réseau d'eau du stade nautique avec l'ajout d'un suppresseur, afin de pallier le manque de pression sur les douches et sur le sanitaire extérieur public.
- Concernant la ligne n°4, il s'agit de travaux indispensables à l'évacuation des réseaux vestiaires.

Je vous propose donc de verser la somme précitée qui vaut règlement définitif et acceptation par la SAS BOBION ET JOANIN BORDEAUX du décompte général relatif au marché de travaux n°20-24/10 « CVC – Plomberie ». »

Après délibéré, le Conseil Municipal, autorise

- Le versement d'un montant de 56 369,93 € HT, soit 67 643,92 € TTC à la SAS BOBION ET JOANIN BORDEAUX au titre des incidences financières liées aux travaux précités.
- L'imputation de ces dépenses le crédit prévu à cet effet au budget communal.

ADOPTE PAR 33 VOIX POUR

9 NE PRENNENT PAS PART AU VOTE (Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, M. MARTILY, Mme GRESLARD-NEDELEC, Mme DUMONT – Talence en Transition / M. JOLIOT – Talence debout ! / Mme QUELIER – Nouvel Esprit Talence)

Reçu en préfecture le 11/06/2024

DÉLIBÉRATION

Monsieur JESTIN, Adjoint délégué aux Finances, expose :

« Je vous rappelle que par décisions municipales :

- n°259 du 23 décembre 2020, la Ville de Talence a souscrit, avec la COLAS SAS, 200 avenue Marcel DASSAULT, 33 703 MERIGNAC CEDEX, un marché de travaux n°20-24/1 « VRD - Terrassements – Aménagements paysagers » dans le cadre de l'opération de réhabilitation du stade nautique Henri Deschamps, pour un montant de 760 904,40 € HT, soit 913 085,28 € TTC.
- n°27 du 18 février 2021, la Ville a passé un premier avenant au marché précité transférant à la SAS COLAS France, dont le siège social est situé 1 rue du Colonel Pierre Avia – CS 81755 – 75730 PARIS CEDEX (Agence Bordeaux Rive Gauche, sise 198 Avenue Marcel DASSAULT - 33 703 MERIGNAC CEDEX), la poursuite de l'exécution dudit marché aux conditions qu'il prévoit.
- n°240 du 25 octobre 2021, la Ville a conclu un deuxième avenant :

| | |
|-----------------------------------|------------------------------|
| Montant avenant n°2 | + 5 842.00 € HT |
| Nouveau montant du marché 20/24-1 | 766 746.40 € HT |
| | Soit 920 095.68 € TTC |

- n°170 du 12 juillet 2022, la Ville a conclu un troisième avenant :

| | |
|-----------------------------------|------------------------------|
| Montant avenant n°3 | + 14 536.00 € HT |
| Nouveau montant du marché 20/24-1 | 781 282.40 € HT |
| | Soit 937 538.88 € TTC |

- n°69 du 24 février 2023, la Ville a conclu un quatrième avenant :

| | |
|-----------------------------------|------------------------------|
| Montant de l'avenant n°4 | + 25 769.83 € HT |
| Nouveau montant du marché 20/24-1 | 807 052.23 € HT |
| | Soit 968 462.68 € TTC |

- n°147 du 25 mai 2023, la Ville a conclu un cinquième avenant :

| | |
|-----------------------------------|--------------------------------|
| Montant de l'avenant n°5 | + 43 462.76 €HT |
| Nouveau montant du marché 20/24-1 | 850 514.99 € HT |
| | Soit 1 020 617.99 € TTC |

- n°175 du 29 juin 2023, la Ville a conclu un sixième avenant :

| | |
|-----------------------------------|--------------------------------|
| Montant avenant n°6 | + 51 271.00 € HT |
| Nouveau montant du marché 20/24-1 | 901 785.99 € HT |
| | Soit 1 082 143.19 € TTC |

Or, le titulaire a déposé des réclamations pour un montant de **14 051,00 € HT, soit 16 861,20 € TTC** antérieurement à la notification du décompte général du marché précité auprès du maître d'œuvre (groupement BVL architecture SARL (architecte mandataire) - CHRISTOPHE BLAMM ARCHITECTE SARL AU (architecte cotraitant) - ETHIS SAS (thermiques, hydrauliques, traitement de l'eau, traitement d'air, chauffage, électricité courants forts et faibles, coordination SSI, HQE) - VERDI BATIMENT SUD OUEST (structures, VRD, géotechnique) - META SARL (acoustiques) - CRX OUEST SARL (OPC) - ECO+CONSTRUIRE SARL (économie de la construction) - Paule Green SARL (paysage)) et de la Ville, maître d'ouvrage de cette opération. Cette réclamation porte sur des travaux complémentaires réalisés suivants :

| | | Montant HT | Montant TTC |
|---|--|--------------------|--------------------|
| 1 | Suppression des caniveaux devant l'entrée du local technique y/c raccordement | -1 174,00 € | -1 408,80 € |
| 2 | Réalisation d'un massif béton pour douche de sécurité | 550,00 € | 660,00 € |
| 3 | Bande de guidage résine blanche (environ 50 ml de long) | 875,00 € | 1 050,00 € |
| 4 | Réalisation des massifs "éclairage" coulés en place | 2 450,00 € | 2 940,00 € |
| 5 | Décalage chambre éclairage avec fourreaux hors zone pieds nus | 1 305,00 € | 1 566,00 € |
| 6 | Réalisation d'un réseau d'éclairage côté entrée principale avec mise en place d'une câblette | 4 000,00 € | 4 800,00 € |
| 7 | Réalisation de deux regards à vannes et création de deux regards de déport | 4 250,00 € | 5 100,00 € |
| 8 | Démolition du béton, démolition de l'ouvrage d'assainissement vidange bassin avec dépose et repose du réseau en diam 315 et création d'un nouveau regard étanche | 1 795,00 € | 2 154,00 € |
| | MONTANT TOTAL | 14 051,00 € | 16 861,20 € |

Ces réclamations n'ayant pas fait l'objet d'un règlement définitif par la Ville, le titulaire a transmis en date du 3 juin 2024 un mémoire en réclamation conformément au Cahier des Clauses Administratives Générales-Travaux applicables.

Pour rappel, le décompte général notifié le 31 mai 2024 par la maîtrise d'œuvre précitée s'élève à 1 062 482,22 € HT, soit 1 274 978,66 € TTC. Après analyse le maître d'œuvre ayant formulé un avis favorable sur ce mémoire, la Ville de Talence considère qu'il y a lieu de régler le montant de 14 051,00 € HT, soit 16 861,20 € TTC à la SAS COLAS France pour les motifs suivants :

- Concernant la ligne n°1, il s'agit de travaux en moins-value, après mise au point et finitions, il n'y a pas de nécessité de caniveaux devant ce local, une grille à proximité faisant fonction de récupération des eaux.
- Concernant la ligne n°2, il s'agit de travaux demandés par le bureau de contrôle pour une douche de sécurité supplémentaire en extérieur, devant le local de dépotage acide. Le fait qu'elle soit en extérieur a nécessité un socle béton.
- Concernant la ligne n°3, il s'agit de travaux afin éviter marche ou pente trop importante, suite à la modification du cheminement de l'entrée.
- Concernant la ligne n°4, il s'agit de travaux effectués pour les fondations coulées des 9 candélabres du marché n°20-24/11 « Electricité CFO / CFA et contrôle d'accès » et qui font suite aux difficultés de passage des réseaux d'assainissement, des fondations préfabriquées étant impossibles à réaliser (fixations impossibles sur gradins).

- Concernant la ligne n°5, il s'agit de travaux effectués pour le déplacement d'une chambre de tirage placée initialement à la sortie du pédiluve extérieur dans la zone pieds nus.
- Concernant la ligne n°6, il s'agit de travaux effectués entre la zone devant le stade nautique et la voie piétonne, afin de maintenir opérationnel l'éclairage public-privé.
- Concernant les lignes n°7 et n°8, il s'agit de travaux effectués pour la conformité du réseau d'évacuation du traitement des eaux des bassins extérieurs :
 - o Ligne n°7 pour des regards à vannes sur l'arrière des gradins,
 - o Ligne n°8 pour la modification d'un regard sous béton désactivé sur le devant du stade nautique.

Je vous propose donc de verser la somme précitée qui vaut règlement définitif et acceptation par la SAS COLAS France du décompte général relatif au marché de travaux n°20-24/1 « VRD - Terrassements – Aménagements paysagers ». »

Après délibéré, le Conseil Municipal, autorise

- Le versement d'un montant de 14 051,00 € HT, soit 16 861,20 € TTC à la SAS COLAS France au titre des incidences financières liées aux travaux précités.
- L'imputation de ces dépenses le crédit prévu à cet effet au budget communal.

ADOPTE PAR 33 VOIX POUR

9 NE PRENNENT PAS PART AU VOTE (Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, M. MARTILY, Mme GRESLARD-NEDELEC, Mme DUMONT – Talence en Transition / M. JOLIOT – Talence debout ! / Mme QUELIER – Nouvel Esprit Talence)

Reçu en Préfecture le 11/06/2024

N° 7 – Création d'un incubateur et coworking au pavillon du Square Fehlmann

N° 8 – Création du comité d'agrément pour l'incubateur et coworking au pavillon du Square Fehlmann

N° 9 – Approbation des tarifs de l'incubateur et coworking au pavillon du Square Fehlmann

M. GIRON : Mes chers collègues, comme vous le savez, nous nous sommes engagés en faveur de l'économie sociale et solidaire. On a inauguré pour cela notamment Transition 2050 en 2022. C'est 2 050 m² à proximité de la rocade qui est à côté d'un écosystème d'accompagnement et de développement d'entreprise et ça nous a permis d'offrir un espace foncier assez important à un ensemble d'écosystèmes de structures, associations et porteurs de projets assez unique et original en son genre. Depuis lors, on n'a de cesse, puisque c'est une emprise temporaire, de poursuivre et de rechercher du foncier plus stable dans le temps afin de nous permettre d'avoir un marqueur fort de l'implication de la ville en faveur de l'ESS. C'est chose faite dans le quartier Saint-Genès puisque, comme vous le savez aussi, vous savez qu'on a une population qui est sensibilisée, plutôt force de propositions et moteur en termes de portage de projets dans le quartier Saint-Genès et nous avons fait le choix dans le cadre de la requalification du Square Fehlmann de proposer avec le pavillon Fehlmann un espace d'hébergement d'incubation et de coworking pour les porteurs de projets de l'économie sociale et solidaire. Ce site permettra d'accueillir huit à dix porteurs de projets

d'entrepreneurs en cours de création d'entreprise avec un impact qui relève de l'économie sociale et solidaire et sera divisé, comme je le disais à l'instant, en une section incubateur et une section coworking. La structure sera exploitée sous forme de régie municipale rattachée au service ESS de la ville et les candidats devront se faire connaître auprès d'un comité d'agrément qui leur autorisera l'entrée dans la structure et qui permettra leur accompagnement. Nous avons identifié des partenaires pour cela, dont certains sont bien connus de la mairie, le CREDER, l'Adie, Talence Innovation Sud Développement. Avec l'ensemble de ces partenaires, mais aussi des porteurs de projets, nous avons fait le choix de faire, au-delà du pavillon, mais du Square Fehlmann un des marqueurs ESS de Talence et, si la Métropole le souhaite, de la Métropole en proposant la fête de l'ESS.

L'ouverture du coworking sera possible mi-juin. Il se trouve que le pavillon se trouve au milieu de travaux, et notamment de travaux de VRD, donc ce sera peut-être adapté à quelques jours près. Je vous propose pour cela d'autoriser par cette délibération à créer un incubateur coworking au rez-de-chaussée du pavillon du square Fehlmann, de le dénommer « pavillon Fehlmann incubateur et coworking social et solidaire », d'approuver son règlement ci-joint et d'autoriser M. le Maire à signer l'ensemble des conventions pour cela.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Merci aussi pour tout le travail fourni en collaboration avec Frédérique pour la partie autres chantiers pour arriver à ce beau projet de requalification et de changement de destination de ce qu'était l'ancienne agence postale communale pour celles et ceux qui ont choisi, qui est maintenant dans la biblio poste et qui va trouver une certaine forme de création. Et merci aux services de nous accompagner. Y a-t-il des questions sur cette délibération ? Mme RAMI.

Mme RAMI : Oui, merci. Alors mon intervention va quand même faire le tour des trois délibérations qui sont quand même liées, la création de cette structure, le comité et les tarifs. La première chose, c'est déjà de souligner positivement l'accompagnement du développement de l'entrepreneuriat en économie sociale et solidaire avec ces trois délibérations. Mais je dois vous avouer que ça me laisse quand même assez dubitative tant sur le fond que sur la forme. Ma première question, parce que j'en ai plein d'autres, serait de demander à M. GIRON quelle est sa définition de l'ESS précisément.

M. LE MAIRE : Je vous propose de prendre toutes les questions parce que si vous en avez plein d'autres comme ça, il va les noter.

Mme RAMI : Oui, mais les autres questions vont faire suite à ce que va me répondre M. GIRON.

M. LE MAIRE : Oui. Alors vous me permettrez de faire encore la police de l'assemblée, mais...

Mme RAMI : Donc, vous ne voulez pas ? D'accord.

M. LE MAIRE : Non, c'est juste... ma chère collègue, je pense qu'on a toujours eu des débats constructifs. Je pense que si vous posez des questions, ça nous permettra de... ça ne vous empêche pas de reprendre la parole.

Mme RAMI : Bien, c'est dommage parce que cette première question posait le postulat de votre projet. Parce que si on s'en réfère à l'ESS, vous savez que la Métropole a une feuille de route ESS et qu'il y a une définition bien précise d'une loi de 2014 avec un décret de 2015. Et moi, je ne retrouve pas les marqueurs de l'ESS dans votre projet. Je ne comprends pas pourquoi vous voulez faire de la ville un marqueur fort de l'ESS. Vous n'êtes pas accompagnés par des structures qui sont reconnues par l'ESS. On peut parler de la CRESS, la Chambre Régionale d'Économie Sociale et Solidaire. On peut parler d'ATIS qui est déjà un incubateur qui est sur la région. C'est l'Association Territoire et Innovation Sociale. C'est un incubateur de Gironde. Là, vous prenez le CREDER. Le CREDER n'a pas de lien avec l'ESS. Ce n'est pas reconnu. Non, ce n'est pas une structure ESS.

Donc, je ne comprends pas. C'est une SAS. Je suis allée vérifier, je suis allée voir. Entre parenthèses, quand je suis allée sur le site du CREDER, l'incubateur est déjà sur le site du CREDER alors qu'on n'a pas délibéré. Je trouve ça un petit peu dommage. Il y a des petits faux pas qui me plaisent moyen. Donc ça, je vous l'ai dit. Ça me plaît moyen parce que par rapport à un débat démocratique, que ce soit déjà sur le site du CREDER structure, je ne comprends pas pourquoi elle est là. Deuxième chose, vous parlez d'une charte de la ville « En route pour l'impact ». Alors, cette charte de la ville « En route pour l'impact », c'est avec Talence Innovation, vous allez la présenter cette semaine. Moi, je ne connais pas cette charte. De quoi parle-t-on ? D'autant plus que vous voulez relier vos projets à cette charte. Moi, je suis désolée, je ne comprends pas. Je soulève avec intérêt que Talence Innovation veut s'engager dans l'ESS, mais c'est tout. C'est tout. Il n'y a rien derrière. Après, vous me parlez d'une mise en régie directement dans la convention, dans la délibération. Pourquoi une mise en régie ? On a un service ESS à la Métropole. Je ne comprends pas bien cette feuille de route. Après, le troisième point d'incompréhension, c'est le comité d'agrément. Comme je vous l'ai dit, il manque des structures reconnues de l'ESS. Pourquoi il n'y a pas la CRESS ? Pourquoi il n'y a pas l'ATIS ? Je ne comprends pas. Il manque des citoyens. Vous marquez dans la délibération : « ce projet a pour vocation d'être porté avec et pour les citoyens talençais dans une dynamique de participation des habitants ». Je ne vois pas les habitants dans le comité. Je ne les vois pas. Vous avez un « représentant du tissu économique à impact talençais ». Moi, je ne sais pas ce que c'est. Il faudra me l'expliquer. Qu'est-ce que vous avez encore ? Après, la répartition de votre comité. Vous avez cinq élus. Donc, c'est gentil, vous ouvrez à l'opposition. Cinq voix portées par des élus, deux voix portées par d'autres personnalités extérieures, le CREDER, l'Adie. Ça n'a rien à voir avec l'ESS. La CMA, ça n'a rien à voir avec l'ESS. Un partenaire collectivité. J'imagine que c'est Bordeaux Métropole. Ce représentant du tissu économique à impact talençais, un expert-comptable et une banque. Je ne vois pas les liens du tout avec l'ESS. En plus, vous mettez, je n'ai pas compris : « critères de sélection » je vous lis, « tout critère pour lequel le porteur de projet souhaite y intégrer des notions de durabilité ». Ça veut dire quoi ? « Des notions de durabilité ». Je ne comprends pas. Donc, le débat, il faut le lancer parce que pour moi, cette délibération, je vous l'ai dit, sur le fond, sur la forme, c'est totalement incompréhensible. Je ne comprends pas pourquoi en plus dans les adhésions, il y a une adhésion obligatoire au CREDER. On n'a même pas discuté du CREDER. Il y a une adhésion obligatoire à Talence Innovation. Alors OK, très bien

pour elle, mais Talence Innovation reçoit quand même une subvention de près de 47 000 € de la Métropole pour son programme d'action 2024. Alors, expliquez-moi, s'il vous plaît. Merci.

M. LE MAIRE : D'autres questions ? Il n'y en a pas ? M. JOLIOT, comme ça M. GIRON vous fera une réponse globale et éclairante.

M. JOLIOT : Oui, bon j'avais la même remarque sur le CREDER parce qu'effectivement je suis allé moi aussi regarder sur un certain nombre de sites parce que je m'étonnais de ce projet dont j'avais l'impression qu'il marchait plus vite que la musique. Je trouvais qu'un certain nombre de choses aurait dû être discuté en amont, en tout cas une certaine information, une certaine communication aurait dû être faite. Cela n'a pas été le cas.

Après, sur l'utilisation de l'espace du square Fehlmann, peut-être qu'un débat plus large aurait pu avoir lieu parce que je trouve que c'est un espace qui n'est pas si grand que ça, et donc je pense qu'il faut être capable d'avoir peut-être une réflexion en amont concernant l'utilisation de cet espace dans les quartiers nord. Après, moi, j'ai un problème personnel avec le mot coworking que je déteste. Moi, je suis pour parler français en France. Vous me parlez d'espaces partagés, d'espaces collaboratifs, on sera d'accord.

M. LE MAIRE : « Cotravail » c'est le terme.

M. JOLIOT : Ce mot, si vous voulez, pour moi, relève d'une certaine idéologie néolibérale et il cherche à s'imposer comme tel à travers un certain nombre de process. La résistance, c'est aussi d'utiliser des mots qui veulent dire quelque chose. Même si c'est la même signification, ils veulent dire quelque chose de différent. Donc, je pense qu'on peut aussi choisir nos mots, ce qui permet aussi à un moment donné de se démarquer de certaines dynamiques qui ne sont pas forcément celles qu'on va partager. Après, moi, je n'ai pas envie de pinailler sur l'utilité ou pas de ces choses-là. Si on estime que ça peut servir, faisons quelque chose, essayons de le faire bien. Moi, je ferai simplement une petite remarque parce que je me suis intéressé à la question pour d'autres raisons et j'ai noté, notamment sur Bordeaux, qu'un certain nombre d'espaces partagés privés fermaient les uns après les autres, donc j'en déduis que ce n'est pas quelque chose de rentable, donc je peux comprendre qu'il y ait une substitution par la puissance publique ou en tout cas qu'il y ait des subventionnements qui permettent à des incubateurs ou à des espaces de travail partagés de se mettre en place, mais je pense qu'il faut être très... comment dire ? On ne va pas être très sourcilleux, mais disons qu'il faut être très attentif à la charte que l'on met en place et qui on accueille. Parce que j'ai déjà eu l'occasion de le dire, derrière le mot ESS, des fois, il y a un peu tout et son contraire. Je pense que si effectivement, on a des chartes comme garanties et qui permettent de baliser le sentier, ça ira mieux et c'est pour ça que je partage beaucoup ce qu'a dit Isabelle concernant le fait qu'on a été peut-être un peu trop vite sur certains aspects des choses.

M. GIRON : Je vais répondre sur coworking. Coworking, à mon avis, c'est un mot qui est assez utilisé dans le quartier Saint-Genès. C'est mon intuition. Maintenant, être habilité à l'utiliser dans la langue, et ça c'est une réponse de linguiste, c'est que l'on considère que la langue est le patrimoine vivant. Donc un mot fait partie de la langue à partir du moment où il est utilisé et qu'il y a une majorité de locuteurs qui l'utilisent. C'est pour ça que je me permets

de l'utiliser. Et en plus, il est connu de la plupart d'entre nous. C'est pourquoi certains d'ailleurs préfèrent ne pas l'utiliser et pointer l'usage de travail partagé. Moi, il a fallu qu'on me l'explique la première fois et c'était il y a plus récemment que coworking. Bref, ça c'est sur la partie linguistique de votre remarque et c'est dans le Robert, me souffle-t-on. Sur la partie de la vocation du lieu, Saint-Genès, pavillon. Il y a plusieurs années, il y a eu une concertation sur le devenir du pavillon Saint-Genès. Le fait d'en faire un espace pour des porteurs de projets issus du quartier ou de la ville de Talence a été évoqué et faisait partie des réponses qui ont été portées par les citoyens.

On oublie parfois que certaines concertations ont lieu parce qu'on les met sur des étagères et puis on les oublie. Il se trouve qu'il y a plusieurs années, quand Bertrand COUSIN a identifié, et je le remercie pour avoir porté ce projet, ce lieu, il avait fait référence quand je l'ai interrogé sur la légitimité de ce lieu pour en faire un espace de porteurs de projets, il m'avait répondu que c'était quelque chose qui était remonté d'une concertation.

M. JOLIOT : Ce n'était pas non plus un référendum.

M. GIRON : J'espère qu'on ne va pas faire des référendums pour des espaces de travail partagés.

M. LE MAIRE : Allez, mon cher collègue.

M. GIRON : S'agissant du CREDER, vous avez raison, quand on commence une collaboration avec un partenaire qui ignore les us et coutumes de la vie politique et institutionnelle, c'est un petit peu dommage de se retrouver avec des communications qui sont sur le site. Moi, je n'ai jamais autorisé ça. On reprendra le point peut-être à la sortie de ce conseil ensemble et dès demain avec les services pour que ce soit retiré ou, en tout cas, que l'annonce soit visée par la mairie ; ça me semble être la base. S'agissant du comité d'agrément, ça me semble intéressant quand même pour des porteurs de projets qui ont vocation, même dans l'ESS, à manipuler de l'argent et parfois de l'argent public, et parfois des sommes importantes d'argent public, d'avoir un expert-comptable qui donne son point de vue sur la compétence des personnes qui ont envie d'intégrer un espace de travail partagé ou de coworking dans lequel ils ont vocation à croître et à manipuler de plus en plus d'argent. Un expert-comptable ainsi que l'ensemble des personnes qui ont été identifiées et pressenties pour faire partie du comité d'agrément, à mon avis, sont tout à fait légitimes. Vous remarquerez d'ailleurs qu'il y a un représentant de Bordeaux Métropole, un représentant du tissu économique et impact talençais, on peut penser par exemple à Transition 2050, le partenaire de la chambre des métiers et de l'artisanat, je ne vous explique pas pourquoi, tout le monde connaît, l'Adie qui est quand même un partenaire historique de l'économie sociale et solidaire inscrit dans la dynamique de l'économie sociale et solidaire à Talence, je ne vais pas rentrer dans le sujet, et le CREDER effectivement qui est un nouvel entrant et qui souhaite se positionner dans l'accompagnement de porteurs de projets qui souhaitent émerger. Lorsqu'ils sont venus nous voir pour un autre sujet et qu'on a ouvert la conversation sur ce projet-là, ils se sont montrés tout à fait intéressés et, d'ailleurs, ils ont fait des efforts pour aller dans ce sens-là. Je vous rassure, enfin j'espère pouvoir vous rassurer en vous disant que ce projet fait partie très concrètement de la ville de Talence, mais il s'intègre, le souhaite en tout

cas, s'intégrer dans le paysage métropolitain et c'est pourquoi on avait été rencontrer le vice-président en charge de l'économie sociale et solidaire pour lui faire part de notre projet et d'avoir son retour sur le sujet. Donc, nous avons des liens. L'objectif est de poursuivre cette intégration et de faire en sorte que, pas après pas, nous construisions quelque chose ensemble. S'agissant des acteurs institutionnels que vous avez nommés, par exemple la CRESS ou ATIS, effectivement ce sont des acteurs très bien installés dans le paysage métropolitain.

On n'a aucun problème là-dessus, mais on n'a pas besoin, en tant que ville, d'être incubé par un porteur de... par une structure elle-même financée par des fonds publics qui a vocation à accompagner des porteurs de projets privés. On est une ville. On fait de la politique pour nos citoyens. On a identifié un beau pavillon qu'on a souhaité transformer et rendre finalement son usage aux Talençais et aux personnes du quartier. Il sera très intéressant, lorsque nous aurons commencé à le faire vivre, d'avoir le retour d'acteurs institutionnels parce qu'on n'est pas à l'abri, effectivement, de faire les choses bien, mais aussi de pouvoir les faire mieux à certains moments. Ne vous inquiétez pas, on ne les a pas oubliés. Sur la charte de la ville « En route vers l'impact », vous avez mis le doigt sur un sujet de chronologie. Vous avez raison, il aurait été plus simple de la faire passer au préalable pour pouvoir l'intégrer dans une délibération municipale. Mea culpa. Moi, je n'ai pas grand-chose d'autre à dire que ça. Il faudra effectivement très vite que ce soit régularisé. Sur la définition de l'ESS, et là, je vais faire appel à l'expérience des personnes qui peuvent travailler dans le milieu associatif qui peut intégrer l'appellation ESS puisqu'il peut y avoir des définitions institutionnelles restreintes, mais aussi des définitions élargies avec des acceptions un peu plus génériques et générales. Moi, je préfère que l'on construise un monde de l'économie sociale et solidaire qui est ouvert à l'entrepreneuriat privé, qui porte des valeurs et qui arrive à les mettre en œuvre de façon éthique et morale plutôt que d'institutionnaliser des structures parce qu'elles cochent les bonnes cases et qui ont des pratiques individuelles et de management qui ne soient pas à la hauteur. Le monde de l'ESS, comme le monde de l'entrepreneuriat privé, a aussi beaucoup à apprendre sur la manière d'accompagner ses propres salariés. Donc, effectivement, on ne prend pas la pelote de laine ESS par le fil historique et institutionnel, mais c'est une chose voulue. On le prend de façon pragmatique, on le prend par le terrain, on le prend par des porteurs de projets qui se demandent : comment je peux faire mieux ce que je fais en le faisant de façon plus durable, de façon plus éthique, de façon plus respectueuse avec mes partenaires ? Les services de la ville se sont engagés dans cette voie-là, souhaitent la poursuivre et c'est pour ça que notre définition est plus large que celle qui peut être purement réglementaire.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Je vois à la moue d'Isabelle que l'ensemble des réponses n'a pas... Je voudrais, pour conclure parce qu'on a les trois délibérations là-dessus, qu'on recentre un peu le débat sur ce qu'est cet espace, ce qu'il doit devenir et ce qu'il n'est pas à l'heure actuelle. Vous rappeler, et par rapport à la question que tu poses, Isabelle, que dès le début de ce mandat, on a souhaité, dans des conditions un peu difficiles que l'on sait, mettre plus qu'un pied vers les entreprises de l'ESS. C'est la raison pour laquelle on a demandé à Bordeaux Métropole, en lien avec notre service de développement économique, de pouvoir,

au lieu de mettre une société de gardiennage, investir des locaux qui sont prévus, tu le sais sûrement, pour construire un parc relais du côté de Thouars. Ça fait aujourd'hui près de quatre ans que cet espace, Transition 2050, existe avec de très belles réussites, avec le Rallye des Pépites, avec Écomégot, avec tant d'autres, évidemment à partir du moment où je commence à les citer, je vais en oublier.

On a avancé sur cette voie-là et, dans le cadre de la concertation qui a été menée par Chantal CHABBAT, par Jacqueline CHADEBOST et maintenant avec Frédérique FABRE-TABOURIN, l'avenir du pavillon Fehlmann était posé. Ce pavillon a une grande difficulté, il n'est pas accessible, notamment aux personnes en situation de mobilité, sauf avec des travaux qui le défigureraient. Donc, il a fallu trouver un usage que l'on a trouvé avec les habitants qui consistait à dire, et je pense que vraiment, pour te rassurer, ça ne va pas plus loin que ça, qu'on essaierait de trouver pour les entreprises de l'ESS un stade entre travailler chez soi avec tout le recul que l'on a aujourd'hui et tout ce qui est pépinière qui s'adresse déjà à des entreprises formées, plus mûres. C'est la raison pour laquelle on a fait cet incubateur. Est-ce que la délibération est parfaite ? Non. On va avancer. On a trouvé, je trouve, quelque chose qui colle bien à l'aspiration des habitants. Je rappelle qu'on nous avait proposé également une buvette pour les parents d'élèves que nous avons dû refuser. On a trouvé aussi un élément qui va permettre d'amener de l'économie en proximité. Est-ce qu'on aurait pu choisir d'autres acteurs ? Est-ce qu'on aurait pu faire mieux ? Peut-être. J'ai juste envie de vous demander qu'on avance ensemble ; c'est la raison pour laquelle on vous a fait une place. Ce n'est pas simplement qu'institutionnel, pour se dire qu'il y a quelque chose à créer, il y a une bonne volonté partagée. Par rapport à l'observation de Xavier que je trouve pertinente, il y aura aussi au niveau de la Métropole et au niveau des villes à se poser la question de cette économie qui est très largement subventionnée et, à un moment ou un autre, comment on arrive à la faire voler de ses propres ailes. Et peut-être que les règlements, peut-être que la façon de voir l'intérieur évolueront dans la suite. À l'heure actuelle, on se dit qu'on tient là quelque chose qui peut fonctionner, qui ne va peut-être pas fonctionner, on ne sait pas. Je serai juste en désaccord avec un de tes propos. Je crois viscéralement, et c'est la raison pour laquelle on avait créé un demi-poste pour cela, que les villes et la nôtre ont des fonctionnaires qui sont parfaitement capables de gérer le boulot et, si je peux me permettre cette petite saillie, parfois pour mieux et moins cher que la Métropole. On est là sur une toute petite structure qui n'a pas besoin d'être mutualisée ou d'être mise en commun avec Bordeaux Métropole. On a fait tous ces échanges-là, on a eu des échanges avec Alain GARNIER dont c'est la délégation, il n'y a rien eu à redire. Ils nous ont dit : vous testez. C'est ce qu'on va faire et on fera le bilan. Et, si jamais au bout d'un an, deux ans, je n'en sais rien, il faut retrouver, si jamais ça fonctionne, ça ne fonctionne pas, dans ces cas-là, on se reposera les bonnes questions. Mais je veux juste retenir la philosophie qui est la nôtre sur laquelle on sera d'accord. Aujourd'hui, il est du devoir des villes de s'engager pour essayer de proposer des lieux. Ce lieu-là, on ne peut pas lui reprocher ni d'être bien placé ni d'être le pire lieu qu'on ait donné. On a créé une vraie attente avec Transition 2050. Partager avec vous l'inquiétude des acteurs de Transition 2050. La Métropole commence à dire : je vais démolir le hangar, parce qu'elle a besoin de faire le P+R et d'installer une déchetterie de proximité. On a créé une attente, mais les locaux sont voués à disparaître. C'est comme ça. Donc, on va essayer là,

pour le coup, parce que le pavillon Fehlmann est protégé, d'avoir une structure pérenne dans laquelle on puisse trouver des éléments qui nous permettent de faire avancer le débat. Il n'y a pas plus et pas moins que ça. Il n'y a pas de messages codés. Je ne sais pas si on aura la même définition de l'ESS, mais je pense qu'on sera d'accord au moins sur un point. Ça vaut le coup d'être souligné. On va voir comment ça fonctionne et s'il faut le réajuster, comme on l'a toujours fait.

Aujourd'hui la pépinière qui existe à Thouars n'est pas du tout celle ni le même règlement qui a présidé quand Alain CAZABONNE l'a créé. On a changé les choses et ça a évolué parce que le monde évolue. Il faut vraiment... je veux te rassurer là-dessus et enlever cette moue, te dire qu'il n'y a pas plus que ça et je crois vraiment une chose aussi parce que les services font les délibérations, je pense qu'il ne faut pas chercher derrière chaque virgule, derrière chaque mot un sens caché ou un élément qui serait.... On a essayé, c'est toujours très compliqué quand on crée, de trouver la meilleure formulation sur le fait de dire qu'on allait tester, qu'on va dans le bon sens, que ça correspond à une demande des habitants qui se sont exprimés lors des concertations pour avoir là une activité pérenne, pour ne pas faire de ce square simplement un endroit où on promène son chien, où on va mettre ses enfants. Ça peut être aussi un lieu d'activité économique qui vit. Tentons et si jamais il faut changer, on changera. Il n'y a pas mort d'homme. Monsieur.

M. BIMBOIRE : Sur le fond, ce n'est ni le lieu ni le bâtiment qui nous pose problème. Au contraire, loin s'en faut. Moi, j'ai habité Gambetta, je peux vous assurer que c'est bien de voir demain quelque chose d'autre que ce parc tel qu'il était. Ce n'est pas le fond. Le problème que moi je trouve personnellement, c'est que si on en avait débattu avant, si on avait compris l'esprit de la ville, on aurait peut-être eu une autre réflexion. Là, si vous voulez, ce n'est pas qu'on soit contre, c'est qu'on se pose des questions parce qu'il y a des institutions qui n'apparaissent pas et, en fait, vous nous dites que la ville veut être autonome et tout, moi je conçois, moi j'ai une notion de l'économie sociale et solidaire, il n'y a aucun souci, ce n'est pas le but. C'était de comprendre pourquoi la ville se positionnait comme ça. Et en plus, les porteurs de projets, il faudrait quand même qu'on arrive à les suivre sur le fond.

M. LE MAIRE : Bien sûr, mais je ne critique pas votre prise de parole. Je consens qu'il y ait des questions. On crée. Quand on crée, par définition, on ne sait pas si ça va marcher. Donc, on a essayé de tout mettre par papier, ce n'est sûrement pas facile. Ce n'est pas une surprise d'aujourd'hui, la vocation de l'ESS dans ce bâtiment est assumée, je ne veux pas dire de bêtises, depuis plus de deux ans. Ça a été présenté par Frédérique FABRE-TABOURIN aux différentes... ça a été présenté au CPQ, ça a été présenté... on en a discuté. Ce n'est pas une nouveauté, sa destination, c'est la concrétisation. Donc, ce n'est pas une surprise que vous avez aujourd'hui. Peut-être que voilà, l'information est passée, mais on en a déjà... Ce bâtiment depuis deux ans a toujours eu vocation à accueillir un incubateur de l'ESS. Vous avez juste là des décrets d'application. Rien de plus, rien de moins. Mais, comme je le disais et comme je te le dis à toi, je pense qu'on est d'accord sur le fond. Peut-être qu'on aurait pu trouver d'autres acteurs, etc., mais est-ce que c'est grave ? Non. On va essayer d'avancer et puis, si on peut trouver une façon opérationnelle.... Et puis, on est en train de parler de 100 m², ce n'est pas l'Empire State Building. Je veux dire qu'il ne faut pas mettre... c'est quand même

un élément sur lequel on va essayer... Et puis, je pense qu'on met une première pierre là-dedans et peut-être qu'on va créer un autre écosystème, peut-être qu'on se dira qu'il faut d'autres lieux. Je trouve que c'est intéressant d'avoir ces lieux un peu ressource, un peu laboratoire dans lesquels on teste et on ne peut qu'être surpris par le succès. M. le sénateur. Et cet espace de cotravail.

M. CAZABONNE : Oui, juste deux mots. C'est mon côté ronchon. De dire à notre ami combien je partage ses propos parce que cette utilisation du français m'agace toujours. Il faut savoir qu'il y a eu une convention internationale depuis des années. Lorsqu'un pays invente une technologie ou un médicament, on prend effectivement le nom du pays qui invente. Alors là, je ne sais pas si les Américains ont inventé le coworking ou le travail partagé, mais quand je vois à la télévision « en live », j'éteins la télévision. Je préfère voir « en direct ». Voilà, ça m'insupporte, donc j'étais assez d'accord, cher collègue, avec cette remarque.

M. LE MAIRE : Alors, Mme RAMI. Et après, je vous propose de conclure le débat.

Mme RAMI : Oui, mais je voudrais quand même répondre. David l'a dit, ce n'est pas le lieu, je suis et nous sommes tout à fait d'accord pour que ce square ait une vie. Que ce soit axé sur l'économie, il n'y a aucun souci. Par contre, ne lui mettez pas le chapeau de l'ESS tel que vous le construisez. Là, on n'est pas d'accord. Vous n'avez pas les bonnes structures pour les accompagner. Vous partez sur de l'entrepreneuriat normal ou à impact. Je viens d'apprendre qu'il y a des entreprises à impact. Je n'ai pas eu le temps de comprendre ce que c'est. Vous ne nous l'avez pas expliqué, mais apparemment, vous partez plus vers ça. Donc, ce n'est pas tout à fait la même chose. Donc, si vous voulez vous targuer, moi je reprends des mots, « un marqueur fort de la ville en ESS, faire la fête de l'ESS », ce n'est pas avec ce projet que vous allez faire un marqueur. J'aurais le droit de répondre après ?

M. LE MAIRE : Non, mais allez-y.

Mme RAMI : Ah, alors je vais tout balancer. Ce n'est pas normal que je n'aie pas le droit de répondre quand même. Donc, c'est le principe même. Moi, je vous fais une proposition. Là, on va débattre à moitié puisque je ne pourrais pas répondre de toute façon. Moi, ce que je vous propose parce qu'on est quand même le couteau sous la gorge, là, vous allez inaugurer Fehlmann, vous allez présenter la charte je-ne-sais-quoi, la charte Route vers l'impact cette semaine, sachant qu'on est un petit peu charrette cette semaine quand même et vous allez lancer... ce n'est pas votre faute, mais je ne vous ai pas... pourquoi vous prenez ça pour vous ? Je ne vous ai pas visé. Qu'est-ce qu'il se passe ? Et vous voulez ouvrir en septembre. Moi, je trouve qu'on a le couteau sous la gorge. Moi, ce que je vous propose, c'est de reporter cette délibération. Prenons le temps d'en discuter vraiment, qu'on se mette d'accord sur les choses. Vous nous intégrez à ce comité. Alors, je vais vous le dire tout de suite, je vais venir. Par contre, si au bout d'un an, on ne rectifie pas les choses parce que là, ce n'est pas de l'ESS que vous faites, il faut arrêter, je pars. Je vous le dis tout de suite. Je suis claire avec vous, je suis franche. Je viens, OK, on va discuter, on va travailler, on va voir ce qu'il se passe, mais pas plus d'un an. Ça, c'est niet, je vous le dis tout de suite. Et je reprends encore ce que vous avez dit, M. SALLABERRY, « pour les habitants ». Pourquoi il n'y a pas d'habitants dans

le comité d'agrément ? Pourquoi il y a cinq élus, cinq voix d'élus, deux voix de partenaires extérieurs et pas un citoyen ? Non.

M. LE MAIRE : Je vais vous répondre, mais je ne vais pas vous couper, moi.

Mme RAMI : Alors qui va me répondre ?

M. LE MAIRE : Alors, attendez. Si vous me permettez que le maire fasse encore la police de l'assemblée, je serais ravi de vous répondre et de conclure. Je vais laisser la parole à Charley et je vous répondrai sur les habitants. Vous savez, quand vous êtes à la Métropole et qu'on a droit à une prise de parole, ça ne vous choque pas. Ici, il y en a déjà eu trois.

Mme RAMI : J'en vois souvent des ping-pongs à la Métropole quand même.

M. LE MAIRE : Écoutez, pas avec moi en tout cas. Il y a souvent des délibérations... vous savez, on découvre parfois même dans Sud-Ouest des décisions qui ont été prises auparavant et ça vous choque moins. Mais à croire que le ruisseau d'Ars avait des vertus bénéfiques. Sur 3 milliards, vous permettez qu'on prenne deux prises de parole. Ça fait 1,5 milliard la prise de parole (rires), ce n'est pas tout à fait pareil. Allez, M. GIRON.

M. GIRON : Je me réjouis d'avance en fait parce qu'on va pouvoir effectivement travailler ensemble, peut-être pouvoir même élargir la vocation du comité d'agrément au sens strict et avoir des échanges aussi constructifs qu'on a pu les avoir lorsqu'on avait par exemple le groupe santé ou lors d'un travail en chambre, on se passe des estrades d'un conseil municipal pour s'envoyer des mots ou des règlements, et vous parlez de couteau sous la gorge. Donc, ne conditionne pas ton départ au bout d'un an parce que si on vient et qu'on conditionne, on instrumentalise. Donc, ce à quoi je m'engage, c'est comme on l'a fait pendant le groupe de travail santé ou comme on le fait par téléphone ou comme on le fait quand on se voit, c'est à travailler ensemble et à prendre toutes les bonnes idées. L'objectif que l'on a avec le service de l'économie sociale et solidaire, dont je remercie encore une fois l'ensemble de l'équipe, c'est de partir petit, humble, d'ouvrir la porte à l'ensemble des personnes qui veulent travailler avec nous et d'avancer ensemble en construisant pas après pas, comme M. le maire l'a signalé juste à l'instant.

M. LE MAIRE : Et bien, sur cette entente cordiale, je pense que le plus important... et puis je vais te répondre sur la question, dans le cadre de l'ensemble des jurys d'admission pour, par exemple, je prends l'exemple de toutes celles et tous ceux qui sont au château de Thouars, il n'y a pas d'habitants, dans le cadre de l'espace que l'on a sur la pépinière, il n'y a pas d'habitants. On a voulu pour quatre à six bureaux, encore une fois en avançant, ne pas forcément venir mobiliser des gens parce qu'un habitant, est-ce qu'il est compétent en la matière ? Est-ce qu'il saura, etc. ? On peut sûrement trouver des personnes, mais on s'est dit qu'on allait démarrer comme ça. Est-ce que demain ça ne veut pas dire qu'on ne pourra pas intégrer des habitants comme on l'a déjà fait changer les choses ? Moi, je vais donner un autre exemple, le groupe de participation citoyenne sous l'égide de Sophie RONDEAU. Vous avez fait évoluer les règles du budget participatif. Et voilà, on a travaillé ensemble, donc il n'y a pas de couteau sous la gorge. Non, ce n'est pas comme ça que j'envisage la politique et je

pense qu'un peu de modération et de pondération font du bien à la vie politique. Et je pense que nous serons d'accord avec ça, ma chère collègue. Donc, je vous donne rendez-vous et, si jamais, on peut trouver des modalités sur lesquelles on remet sur les rails plus rapidement. En revanche, ma chère collègue, si dans un an vous êtes plus que satisfaite, je serais ravi avec vous de nous accueillir sur un pot là-bas et nous nous dirons que nous avons bien fait de trouver des éléments de concorde au mois de juin 2024.

Je fais confiance à votre intégrité pour reconnaître le fait que nous allions dans la bonne direction. Je vais vous proposer de voter. Je vais vous proposer 7, 8 et 9 en sachant que je vous propose donc de voter la création avec le règlement d'intervention, de vous proposer un nom pour l'opposition, mais je crois que c'est Isabelle qui était là-dessus, et les tarifs du numéro 9.

Mme RAMI : Alors... Pour la 7, la création, nous ne prenons pas part au vote.

M. LE MAIRE : D'accord, donc vous allez être représentante d'une instance sur laquelle vous ne prenez pas part au vote.

Mme RAMI : Oui, et je vais même faire mieux, sur la 8, je ne prends pas part au vote non plus.

M. LE MAIRE : Très bien. Alors, est-ce que c'est valable pour l'ensemble ? Alors, je ne regarde pas le groupe de Mme QUÉLIER parce que je vais regarder... C'est valable pour l'ensemble des personnes de Talence en transition. Mme QUÉLIER, votre vote est pareil ?

Mme QUÉLIER : Oui, pareil pour Mme DE MARCO et pour moi-même.

M. LE MAIRE : Oui, vous avez la procuration. M. JOLIOT.

M. JOLIOT : Je m'abstiens sur les trois.

M. LE MAIRE : Très bien. Et pour à l'unanimité ? Mme BONORON ? Pour les trois ? Pour les trois. Parfait.

Mme RAMI : Attendez, pour la 9, je n'ai pas dit le vote. Pour la 9, le vote est contre.

M. LE MAIRE : D'accord. Alors, attendez. 7, 8...

Mme RAMI : 7, 8 c'est NPPV. La 9, c'est le contre.

M. LE MAIRE : Alors, le 8, vous donnez votre nom.

Mme RAMI : Oui.

M. LE MAIRE : Et vous ne participez pas au vote.

Mme RAMI : Exactement.

M. LE MAIRE : Très bien.

Mme RAMI : Nous sommes ouverts d'esprit.

M. LE MAIRE : Non, mais je ne suis pas...

Mme BIMBOIRE : Sur la 9, on demande aux porteurs de projets d'être systématiquement adhérents à Talence Innovation et Développement, mais on peut nous expliquer pourquoi.

M. LE MAIRE : Pour faire partie de l'écosystème talençais et que TISD... je rappelle que TISD, ce n'est pas que Talence. Il y a Villenave-d'Ornon, il y a aussi Gradignan si je ne dis pas de bêtises. Donc, en fait, c'est pour aussi intégrer les acteurs de l'ESS aux différentes instances qui sont déjà sur Talence. Et TISD, Mme RAMI le rappelait tout à l'heure à juste titre, est aidé aussi par Bordeaux Métropole comme une agence de développement économique pour le sud de l'agglomération. Donc, le groupe Talence en transition ne participe pas au vote au 7, au 8 malgré la présence de Mme RAMI, vote contre la 9. M. JOLIOT, comme ça on va être très clair sinon les services... NPPV pour les trois ? Vous vous abstenez pour les trois. Mme QUÉLIER ?

Mme QUÉLIER : Pour la 7 et la 8, j'ai dit.

M. LE MAIRE : Alors, attendez 7 et 8, NPPV ?

Mme QUÉLIER : Pour Mme DE MARCO et moi-même, c'est pareil, NPPV. Pour la 9, c'est contre pour Mme DE MARCO et contre également parce que je ne suis pas d'accord sur l'adhésion au CREDER. Oui, pour moi aussi.

M. LE MAIRE : Très bien. Parfait. Et Mme BONORON ?

Mme BONORON : Oui, alors moi, je voudrais que vous m'expliquiez quand même pour le NPPV. C'est ma position tout simplement parce que je sais ce qu'est un incubateur. Je connais parfaitement le système de l'ESS aussi et la façon dont ça fonctionne et, dans la façon dont vous avez présenté les choses, je ne peux absolument pas voter pour dans la mesure où on n'a pas d'éléments clairs. On a l'impression qu'il y a une ambition certes peut-être bonne, mais il faut quand même employer des termes corrects quand on parle d'incubateur et quand on parle de pépinière et d'équipe. Il faut en connaître le fonctionnement et je le connais parfaitement, évidemment, pour différentes raisons, donc moi, j'aurais été assez favorable à ce qu'effectivement cette délibération soit reportée.

M. LE MAIRE : Très bien. Et votre vote sur les trois délibérations, s'il vous plaît, 7, 8, 9 ?

Mme BONORON : Oui, je m'en moque.

M. LE MAIRE : Mais non, vous ne vous en moquez pas. J'ai besoin d'entendre votre vote. Quel est votre vote ? J'en ai besoin. Vous ne participez pas au vote ?

Mme BONORON : NPPV.

M. LE MAIRE : Pour les trois ?

Mme BONORON : Oui.

M. LE MAIRE : Parfait. Merci beaucoup. L'ensemble des autres conseillers municipaux est pour. Je vous remercie.

DÉLIBÉRATION

Monsieur GIRON, Adjoint délégué à l'Emploi et insertion professionnelle, à l'Economie sociale et solidaire, expose :

« La Ville de Talence, déjà engagée dans l'accompagnement de projets d'entrepreneuriat classiques, souhaite développer l'entrepreneuriat en économie sociale et solidaire (ESS) sur son territoire.

Au vu des besoins concernant les créateurs de projets ESS, Bordeaux Métropole et la ville de Talence ont inauguré « Transition 2050 » le 24 mars 2022. Ce local de 2050 m² à proximité de la rocade, jouxtant un écosystème d'accompagnement et de développement d'entreprises, leur a permis de démarrer leur activité.

Le quartier Saint-Genès est composé d'une frange de la population qui est sensibilisée, force de propositions, voire moteur sur les aspects environnementaux et sociétaux que porte l'ESS. Positionner un incubateur - coworking ESS au cœur de ce quartier nous permettra de l'ancrer au sein de ce territoire. Ce projet a pour vocation d'être porté avec et pour les citoyens talençais, dans une dynamique de participation des habitants.

Je vous propose donc la création de l'incubateur - coworking dans le pavillon au Square Fehlmann (proche de la barrière Saint-Genès). Le bâtiment n'est pas classé ERP. Aussi, son fonctionnement, à l'image de celui de la pépinière, relèvera du droit du travail par le biais d'une convention pour la mise à disposition d'espaces de travail et l'accompagnement afférent à l'évolution des projets.

Ce site permettra d'accueillir 8 à 10 porteurs de projet et/ou entrepreneurs en cours de création d'une entreprise à impact positif ou ayant tout juste créé leur entreprise sociale, et de leur proposer un accompagnement vers la réalisation selon leur degré d'avancement (préciser leur idée, évaluer la pertinence du projet, catalyser leurs ressources propres...).

Il comportera deux sections ayant des thématiques distinctes :

- La section « INCUBATEUR » : une partie des espaces de travail sera consacrée à l'accompagnement de créateurs d'entreprises ESS ayant un projet en phase d'étude, d'expérimentation ou en lancement sur une durée de 6 mois, dans le but de pérenniser et développer son activité. Un e-incubateur complètera le dispositif en étant une déclinaison de l'incubateur en distanciel pour favoriser l'accompagnement des personnes présentant des problématiques de mobilité et/ou de santé.
- La section « COWORKING » : les postes de travail seront mis à disposition des entreprises existantes ayant une vocation à impact positif, sans durée limitée. Ils devront s'engager concrètement dans la démarche en signant la Charte de la ville « En route vers l'Impact ».

La structure sera exploitée sous forme de régie municipale et sera rattachée au service ESS de la Ville. Les candidats seront choisis par un Comité d'Agrément dont les membres seront désignés par le Conseil Municipal, par délibération.

L'accueil au sein de l'Incubateur sera assorti du paiement d'une redevance et d'une participation forfaitaire obligatoire pour les services d'accompagnement.

Le service ESS de la ville de Talence s'appuiera sur des partenaires pour mener à bien ses missions :

- Avec le CREDER (Centre de Recherches et d'études pour le Développement Economique Social et Régional), filiale de l'INSUP, acteur de l'ESS pour l'animation et l'accompagnement de l'incubateur (convention de partenariat en cours d'élaboration),
- L'ADIE et la Chambre de métiers de la Gironde pour impulser des projets ESS talençais autour de l'incubateur et du coworking,

- Avec Talence Innovation Sud Développement pour la création et l'animation d'un collectif d'acteurs locaux de l'ESS autour de la Charte « En route vers l'impact »,
- Avec tous les partenaires qui souhaitent s'associer à la création d'un événement phare annuel sur l'ESS Talençais – « LA FETE DE L'ESS »
- et Bordeaux Métropole avec l'engagement de la ville de Talence en tant qu'acteur de l'ESS.

L'ouverture du coworking aura lieu mi-juin 2024, si l'avancement des travaux le permet, pour les entreprises qui souhaiteraient s'y installer avant les vacances. La formation dans l'incubateur avec le CREDER démarrera en septembre 2024.

Je vous propose donc de :

- Créer un incubateur / coworking au rez-de-chaussée du pavillon du Square Fehlmann,
- Le dénommer « Pavillon Fehlmann : Incubateur & Coworking Social et Solidaire »,
- Approuver son règlement ci-joint,
- Autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions relatives au fonctionnement et à l'accueil des porteurs des projets et entreprises dans la structure une fois celles-ci choisies. »

ADOPTÉ PAR 32 VOIX POUR

1 ABSTENTION (M. JOLIOT – Talence debout !)
 9 NE PRENNENT PAS PART AU VOTE (Mme BONORON /
 Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI,
 M. MARTILY, Mme GRESLARD-NEDELEC, Mme DUMONT
 – Talence en Transition / Mme QUELIER – Nouvel Esprit Talence)

Reçu en Préfecture le 11/06/2024

DÉLIBÉRATION

Monsieur GIRON, Adjoint délégué à l'Emploi et insertion professionnelle, à l'Economie sociale et solidaire, expose :

« A la suite de la délibération précédente, il convient désormais de constituer le comité d'agrément de l'incubateur – coworking de Talence. Ce dernier aura pour mission de choisir les entreprises souhaitant intégrer la structure municipale. Le fonctionnement de ce comité sera similaire à celui de l'actuel comité d'agrément de la pépinière d'entreprises située au château de Thouars à savoir : examiner les dossiers et auditionner les candidats avant délibération.

Il sera composé :

- de 5 élus ayant chacun une voix,
- de 3 représentants des services de la ville et un du CCAS avec avis consultatif,
- de 7 personnalités extérieures partenaires : le CREDER qui disposera d'une voix, et les 6 autres partenaires d'une voix exprimée à la majorité, soit un total de deux voix.

Au besoin, le comité pourra faire appel à des tiers présentant une expérience dans le domaine d'activité du candidat.

Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le règlement que nous venons d'adopter.

Je vous propose donc de bien vouloir :

- Approuver la constitution du comité d'agrément,

- Désigner les personnes suivantes :

| | |
|---|-----------------------------------|
| Élus municipaux (5 voix) | |
| Président du Comité d'Agrément | M. le Maire - Emmanuel SALLABERRY |
| Vice-Président | M. Charley GIRON |
| Membres | Mme Isabelle BALLIGAND |
| Membres | M. Mathieu COLDEFY |
| Membre | Mme Isabelle RAMI |
| Services municipaux (consultatif) | |
| Service Développement Economique | |
| Service Economie Sociale et Solidaire | |
| Service Municipal Emploi | |
| CCAS | |
| Membres extérieurs (2 voix) | |
| 1 partenaire CREDER | |
| 1 partenaire ADIE | |
| 1 partenaire - Chambre de Métiers et de l'artisanat | |
| 1 représentant du tissu économique à impact Talençais | |
| 1 représentant Bordeaux Métropole | |
| 1 Banque | |
| 1 Expert-Comptable | |

ADOPTÉ PAR 32 VOIX POUR

- 1 ABSTENTION (M. JOLIOT – Talence debout !)
- 9 NE PRENNENT PAS PART AU VOTE (Mme BONORON / Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, M. MARTILY, Mme GRESLARD-NEDELEC, Mme DUMONT – Talence en Transition / Mme QUELIER – Nouvel Esprit Talence)

Reçu en Préfecture le 11/06/2024

DÉLIBÉRATION

Monsieur GIRON, Adjoint délégué à l'Emploi et insertion professionnelle, à l'Economie sociale et solidaire, expose :

« Dans le prolongement des délibérations précédentes, il convient d'adopter les tarifs de l'incubateur - coworking de Talence. Ces derniers se présentent de la façon suivante :

Redevance d'occupation des locaux :

| Incubateur | 1 ^{ère} année | 2 ^{ème} année | 3 ^{ème} année |
|-------------------------|------------------------|------------------------|------------------------|
| Prix TTC / poste / mois | Offert | 60,00 € | 70,00 € |
| Coworking | 1 ^{ère} année | 2 ^{ème} année | 3 ^{ème} année |
| Prix TTC / poste / mois | 50,00 € | 60,00 € | 70,00 € |

Prestation d'accompagnement obligatoire assurée par CREDER et Talence Innovation Sud Développement :

| Structure | Prix |
|---|--------------------------|
| CREDER (Incubateur) | 50,00 €* / mois |
| Talence Innovation Sud Développement (Incubateur & Coworking) | 100,00 € / an (adhésion) |

* Gratuit pour les RSA et chômeurs

Si l'ensemble de ce dispositif vous agrée, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir l'adopter. »

ADOPTÉ PAR 32 VOIX POUR

8 VOIX CONTRE (Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN,
Mme RAMI, M. MARTILY, Mme GRESLARD-NEDELEC,
Mme DUMONT – Talence en Transition / Mme QUELIER – Nouvel Esprit
Talence)
1 ABSTENTION (M. JOLIOT – Talence debout !)
1 NE PREND PAS PART AU VOTE (Mme BONORON)

Reçu en Préfecture le 11/06/2024

N° 10 – Reconduction d'un poste de Chargé de Mission cellule coordination de projets

N° 11 – Recrutement d'un chef de service transition écologique et sociale au sein du pôle aménagement urbain durable

N° 12 – Recrutement d'un directeur du stade nautique Henri Deschamps au sein du pôle ville dynamique et attractive

N° 13 – Recrutement d'un régisseur au sein de l'école municipale de musique et de danse

N° 14 – Recrutement d'un enseignant de disciplines artistiques – chant lyrique au sein de l'école municipale de musique et de danse

N° 15 – Recrutement d'un chef de poste de la police municipale

N° 16 – Création d'un poste de policier municipal

N° 17 – Reconduction d'un poste de gestionnaire recrutement au service des ressources humaines

N° 18 – Création de poste au tableau des effectifs 2024

Mme CHADEBOST : Je vous propose de regrouper les délibérations de 10 à 18, M. le Maire, si c'est possible. D'accord.

Mme THOMAS-PITOT : Bonsoir à tous, mes chers collègues, M. le Maire. On va commencer par la première délibération. Il s'agit d'une reconduction d'un poste de chargé de mission pour la cellule de coordination de projets. Afin de renforcer les compétences de l'équipe, nous avons, le 7 juin 2021, autorisé la création d'un poste de chargé de mission ayant notamment

des compétences juridiques. Nous vous proposons de renouveler cet engagement pour une période d'un an.

Délibération suivante. Nous sommes ici sur un recrutement d'un chef de service en transition écologique et sociale au sein du poste d'aménagement urbain et durable. Il s'agit ici de faire suite à un départ à la retraite de l'agent titulaire de ce poste. Je vous propose donc de recruter un agent fonctionnaire ou contractuel pour répondre aux besoins de notre collectivité en catégorie A.

Délibération suivante, nous sommes ici sur un recrutement d'un directeur ou d'une directrice du stade nautique Henri Deschamps. Il s'agit ici de faire suite à une mobilité interne d'un agent titulaire du poste jusqu'à présent et je vous propose donc de recruter ce poste sur une catégorie A, fonctionnaire ou contractuel, les fonctionnaires étant prioritaires.

Délibération suivante, nous sommes sur le recrutement d'un régisseur au sein de l'école de musique et de danse municipale. Il s'agit ici de faire suite à un départ au sein de l'école de musique. Je vous propose de proposer ce poste en catégorie C.

Délibération suivante, nous sommes également sur un recrutement, cette fois-ci d'enseignement et de disciplines artistiques également à l'école municipale de musique et de danse. Il faut faire suite à un départ à la retraite de l'agent jusqu'à présent titulaire du poste. Je vous propose d'ouvrir ce poste en catégorie B.

Délibération suivante, on est encore sur un recrutement de chef de poste de la police municipale. C'est pour faire suite également à un départ à la retraite de l'agent titulaire du poste actuel. Je vous propose d'ouvrir ce poste en catégorie B.

Délibération suivante, nous ne sommes pas sur un remplacement, mais plutôt sur une création d'un poste de policier municipal. Il s'agit ici d'un nouveau besoin. Dans le cadre du plan de prévention sécurité présenté en 2021, il avait été décidé de renforcer l'équipe de nuit et d'assurer des vacations sur deux cycles horaires. La collectivité doit en ce sens recruter un policier municipal pour répondre à ce besoin. Je vous propose de recruter cet agent sur un grade de catégorie C correspondant au métier de policiers municipaux.

La délibération suivante, nous ne sommes pas sur une création de poste, mais une reconduction d'un poste de gestionnaire de recrutement au sein du service des ressources humaines. L'agent occupait des fonctions d'assistante administrative avant d'être recruté au sein du service des ressources humaines. Le conseil Municipal, en mai 2023, avait validé la reconduction d'un agent contractuel occupant ce poste et il vous est proposé aujourd'hui de reconduire ce poste pour une durée de trois ans avec un changement de catégorie de C en B.

Enfin et j'en terminerai par cette délibération, il s'agit de créer au niveau du tableau des effectifs pour renforcer l'équipe de nuit et assurer la vacation des deux horaires, je vous l'ai présenté juste avant, de créer le poste de gardien brigadier au sein de la police municipale. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Avec la 18, donc on termine par la 18 peut-être. Oui, c'est ça, c'est celle-là. Merci beaucoup. Y a-t-il des questions sur ces huit délibérations ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des votes autres que pour ? À l'unanimité pour tout le monde. Je vous remercie. Merci, Laetitia.

DÉLIBÉRATION

Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :

« Dans le cadre de la nouvelle organisation des services mise en place en septembre 2020, une cellule « coordination de projets » a été créée regroupant des acteurs juridiques et techniques pouvant assurer le suivi des différentes opérations programmées par la ville.

Afin de renforcer les compétences de l'équipe de la Cellule coordination de projets, notamment en matière de commande publique, le Conseil Municipal du 7 juin 2021 avait autorisé la création d'un poste de chargé de mission ayant notamment des compétences juridiques (attaché) fonctionnaire ou contractuel.

Il est demandé de renouveler cet engagement pour une période d'une année.

Rappel des Missions principales :

- Rédiger les pièces des contrats relevant de la commande publique nécessaires à la réalisation des projets
- Assurer une expertise juridique sur les thématiques en lien avec les projets de la Cellule coordination et apporter une aide à la décision
- Assurer un appui administratif concernant les dossiers de la Cellule coordination de projets
- Être l'interface entre la ville et les autres collectivités ou différents opérateurs qu'il réunit autant que de besoin
- Mobiliser ses collègues en interne
- Veiller à l'information continue de sa hiérarchie tant politique qu'administrative
- Alerter sur les points de difficultés et proposer des actions de résolution
- Etablir les demandes budgétaires et exécuter les budgets accordés
- Animer ou co-animer des réunions publiques ou de travail et en faire le relevé de décisions

Périodicité :

Le poste est prévu à temps complet.

Rémunération :

La rémunération allouée, fixée en référence au 6^{ème} échelon du grade d'Attaché Territorial, est calculée de la façon suivante :

- Traitement indiciaire en référence à l'IM 518 – IB 611
- Majoration de 25 points d'indice en lien avec la grande disponibilité exigée
- Une IFSE mensuelle de 91.97€

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique. »

Au vu de l'article L332-8 -2° du code général de la fonction publique, je vous demande donc de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- Reconduire le poste de chargé de mission « cellule coordination de projet » à temps complet à compter du 28 juin 2024 pour une durée de 1 an,
- Prévoir les crédits correspondant au budget de la Ville chapitre 012. »

Adopté par 42 VOIX POUR

Reçu en Préfecture le 11/06/2024

DÉLIBÉRATION

Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :

« Pour faire suite au départ en retraite d'un agent titulaire du poste chef de service transition écologique et sociale au sein du pôle aménagement urbain durable, la collectivité doit recruter un agent fonctionnaire ou contractuel de catégorie A ou B afin de répondre aux besoins du service et de la collectivité.

Ce poste ouvert aux grades des cadres d'emplois des Attachés territoriaux, des Ingénieurs territoriaux, des Rédacteurs et des Techniciens territoriaux, pourra, à défaut de fonctionnaire correspondant aux compétences attendues, être pourvu par un agent contractuel dans les conditions prévues par l'article L.332-8 2° du code général de la fonction publique.

MISSIONS PRINCIPALES :

- En transversalité et sous l'autorité du Directeur Général Adjoint Aménagement Urbain Durable :
 - Accompagner la définition des objectifs pour chaque direction
 - Assurer le suivi des indicateurs de la Transition Ecologique et Sociale et la synthèse en vue du rapport annuel
 - Contribuer à la diffusion des bonnes pratiques en matière de transition,
- En tant que chef de service :
 - Assurer l'encadrement de 3 personnes sur les thématiques diverses, à l'aide d'évènements, ateliers, animations pédagogiques ou encore lors de l'accueil du public :
 - Accompagnement des scolaires en fonction des fiches pédagogiques (écoles élémentaires)
 - Accompagnement à la gestion des jardins partagés et suivi des sites de compostage (en régie ou en accompagnement)
 - Déchets (Semaine Européenne de Réduction des Déchets, suivi et gestion des dotations de conteneurs pour les sites de la ville, suivi des bornes relais, installation de bornes à biodéchets, ...)
 - Accompagnement au développement de la faune et de la flore (en lien avec le service environnement et paysages et avec la métropole pour les trottoirs plantés)
 - Campagnes anti-moustiques (en régie et en lien avec Bordeaux Métropole)
 - Gestion et suivi des compteurs d'eau (contrôle et alerte sur les fuites des compteurs de la ville)
 - Cause animale
 - Préparer la programmation budgétaire du service
 - Assurer l'élaboration des marchés publics nécessaires
 - Assurer le suivi administratif du service (préparation des délibérations, mises à jour des conventions liées à l'activité, autre, ...)

MISSIONS ANNEXES :

- Assurer la veille juridique et réglementaire portant sur la transition écologique et sociale
- Apporter une expertise auprès des directions et services de la ville

Périodicité :

Le poste est prévu à temps complet à compter du 01/09/2024.

Rémunération :

La rémunération est calculée par référence à l'une des grilles indiciaires des grades des cadres d'emplois des Attachés territoriaux, des Ingénieurs territoriaux, des Rédacteurs et des techniciens territoriaux à laquelle se rajoutent le régime indemnitaire et les primes en vigueur dans la collectivité.

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

Aussi je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Créer un emploi de chef de service transition écologique et sociale au sein du pôle aménagement urbain durable de catégorie A ou B, en lieu et place de l'emploi précédent, ouvert aux grades des cadres d'emplois des Attachés territoriaux, des Ingénieurs territoriaux, des Rédacteurs et des Techniciens territoriaux à compter du 01/09/2024,
- Prévoir les crédits correspondants au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138. »

Adopté par 42 VOIX POUR
Reçu en Préfecture le 11/06/2024

DÉLIBÉRATION

Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :

« Pour faire suite à la mobilité interne d'un agent titulaire du poste de directeur du stade nautique Henri Deschamps au sein du pôle ville dynamique et attractive, la collectivité doit recruter un agent fonctionnaire ou contractuel de catégorie A afin de répondre aux besoins du service et de la collectivité.

Ce poste ouvert aux grades des cadres d'emplois des Attachés territoriaux, des Ingénieurs ou des Conseillers territoriaux des activités physiques et sportives, pourra, à défaut de fonctionnaire correspondant aux compétences attendues, être pourvu par un agent contractuel dans les conditions prévues par l'article L.332-8 2° du code général de la fonction publique.

MISSIONS PRINCIPALES :

Direction et gestion du Stade Nautique Henri Deschamps

Gestion administrative et budgétaire de l'équipement

Gestion administrative de l'établissement en application du processus décisionnel interne (élaboration des conventions, projets de délibération ou décisions municipales, notes de service ...)

Préparation et suivi budgétaire de l'établissement

Contrôle de la régie de recettes et suivi du logiciel de billetterie, contrôle d'accès et vente en ligne

Mise en place et suivi de la politique tarifaire de l'établissement

Pilotage et optimisation du modèle économique de l'établissement et être source de proposition d'activités innovantes

Elaboration des rapports annuels d'activité

Gestion des ressources humaines

Management, animation et pilotage des équipes

Gestion des congés et du temps de travail sur le logiciel de gestion

Suivi des formations et élaboration du plan de formation

Conduite des entretiens annuels professionnels et des divers entretiens professionnels

Suivi des procédures RH et fiches incidents

Assurer le fonctionnement de l'établissement dans le strict respect des conditions d'hygiène et de sécurité

Vérification des conditions réglementaires d'utilisation de l'équipement et élaboration, mise à jour de l'ensemble des documents de sécurité (POSS, POMSE, Règlement intérieur)
Contrôle de l'entretien et de la maintenance de l'équipement, suivi du protocole sanitaire d'entretien du stade nautique
Suivre et contrôler l'exécution des travaux de maintenance ou de réhabilitation
Vérification des conditions réglementaires d'utilisation de l'Etablissement Recevant du Public et suivi des commissions de sécurité

Gestion, planification et promotion de l'établissement

Organisation de la surveillance et des enseignements des activités de natation
Contribution à l'élaboration du projet pédagogique de natation scolaire
Assurer l'organisation et la garantie de la continuité du service et de la qualité de l'accueil des usagers
Régulation, médiations des conflits avec les usagers et divers utilisateurs
Planification de l'utilisation de l'équipement et contractualisation des mises à disposition avec les différents utilisateurs
Promotion de l'équipement et suivi de la communication

MISSIONS ANNEXES :

Participer à la définition de la politique sportive
Participer à des actions sportives municipales (Journée olympique, fête du sport, DECASTAR)...

Périodicité :

Le poste est prévu à temps complet à compter du 01/06/2024.

Rémunération :

La rémunération est calculée par référence à l'une des grilles indiciaires des grades des cadres d'emplois des Attachés territoriaux, des Ingénieurs et des Conseillers territoriaux des activités physiques et sportives à laquelle se rajoutent le régime indemnitaire et les primes en vigueur dans la collectivité.

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

Aussi je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Créer un emploi de directeur du stade nautique Henri Deschamps au sein du pôle ville dynamique et attractive de catégorie A, en lieu et place de l'emploi précédent, ouvert aux grades des cadres d'emplois des Attachés territoriaux, des Ingénieurs et des Conseillers territoriaux des activités physiques et sportives à compter du 01/06/2024,
- Prévoir les crédits correspondants au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138. »

Adopté par 42 VOIX POUR

Reçu en Préfecture le 11/06/2024

DÉLIBÉRATION

Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :

« Suite au départ d'un agent occupant un poste de régisseur au sein de l'école municipale de musique et de danse (EMMD), la collectivité doit recruter un agent fonctionnaire ou contractuel de catégorie C afin de répondre aux besoins du service et des usagers.

Ce poste ouvert aux grades du cadre d'emplois des Adjointes techniques, pourra, à défaut de fonctionnaire correspondant aux compétences attendues, être pourvu par un agent contractuel dans les conditions prévues par l'article L.332-14 du code général de la fonction publique.

Missions principales :

Mettre en œuvre techniquement les projets pédagogiques et d'actions culturelles de l'EMMD

Planifier les moyens matériels nécessaires à l'organisation des événements de l'EMMD : temps de transport, montage et démontage des matériels sonorisation ou instruments, dans le respect des normes de sécurité

Mise à jour et suivi de l'inventaire du parc instrumental (connaissance de la nomenclature des orchestres et des familles d'instruments classiques)

Gestion des achats et des réparations du parc instrumental et de la sonorisation (budget - marchés formalisés)

Suivi des contrats de location des instruments et des mises à disposition du matériel

Mission 1 : GESTION DU MATERIEL ET DE L'EQUIPEMENT DES SALLES

- Dresser l'inventaire détaillé de chaque salle de cours
- Gérer et suivre l'entretien des instruments, du matériel et des salles
- Organiser et assurer les transports de matériel
- Réparer, si possible, ou faire réparer, le matériel présentant des dysfonctionnements
- Remettre en ordre, si nécessaire, les salles après utilisation
- Accueillir et réceptionner les intervenants techniques extérieurs (accordeur de piano, ...)
- Faire établir des devis de réparations et/ou d'acquisition auprès des fournisseurs conformément aux règles des marchés publics et sous couvert de la Direction

Mission 2 : SUIVI LOGISTIQUE ET TECHNIQUE DES MANIFESTATIONS PUBLIQUES

- Suivre le calendrier des manifestations publiques en lien avec la Direction et l'Administration de l'EMMD et planifier les installations nécessaires à leur réalisation
- Distribuer les documents de communication
- Assurer la préparation et l'organisation technique des manifestations de l'établissement (réservation salle / véhicule, fiche technique, sortie du matériel)
- Coordonner les intervenants pour le transport de matériel et instruments (équipe CTM notamment)
- Assurer la mise en œuvre logistique et coordonner les interventions techniques
- Aménager le plateau scénique avec installation et utilisation des matériels et équipements nécessaires à la bonne réalisation des événements
- Assurer le retour des différents matériels et instruments à l'issue de la manifestation

Spécificités :

- Déplacements fréquents sur les différents sites d'activités utilisés par l'EMMD et lieux des manifestations

- Horaires irréguliers en fonction de la programmation de l'EMMD
- Connaissances musicales indispensables pour les missions

Périodicité :

Le poste est prévu à temps complet si possible à compter du 01/09/2024.

Rémunération :

La rémunération est calculée par référence à l'une des grilles indiciaires des grades du cadre d'emplois des Adjointes techniques à laquelle se rajoutent le régime indemnitaire et les primes en vigueur dans la collectivité, le cas échéant en fonction de l'expertise et de l'expérience de l'agent.

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

Aussi je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Créer l'emploi de régisseur au sein de l'école municipale de musique et de danse, en lieu et place de l'emploi précédent, ouvert aux grades du cadre d'emplois des Adjointes techniques à compter du 01/09/2024,

- Prévoir les crédits correspondants au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138. »

Adopté par 42 VOIX POUR

Reçu en Préfecture le 11/06/2024

DÉLIBÉRATION

Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :

« Pour faire suite au départ en retraite de l'agent titulaire du poste enseignant de disciplines artistiques – chant lyrique au sein de l'école municipale de musique et de danse, la collectivité doit recruter un agent fonctionnaire ou contractuel de catégorie B afin de répondre aux besoins du service et des usagers.

Ce poste ouvert aux grades du cadre d'emplois des Assistants territoriaux d'enseignement artistique, pourra, à défaut de fonctionnaire correspondant aux compétences attendues, être pourvu par un agent contractuel dans les conditions prévues par l'article L.332-8 2° du code général de la fonction publique.

MISSIONS PRINCIPALES :

- Assurer un enseignement du chant lyrique au sein de l'Ecole Municipale de Musique et de Danse
- Montage de projets en lien avec les équipes pédagogiques (musique, danse) comme avec d'autres partenaires
- Participer à la réflexion pédagogique au sein du département des Pratiques vocales (cursus vocal enfant/adolescent-chant actuel-chœur adulte)
- Participer à la vie culturelle de l'Ecole Municipale de Musique et de Danse et de la collectivité

Périodicité :

Le poste est prévu à temps non complet (10h00) si possible à compter du 01/09/2024.

Rémunération :

La rémunération est calculée par référence aux grilles indiciaires des grades du cadre d'emplois des Assistants territoriaux d'enseignement artistique à laquelle se rajoutent le régime indemnitaire et les primes en vigueur dans la collectivité, le cas échéant en fonction de l'expertise et de l'expérience de l'agent.

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

Aussi je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Créer un emploi enseignant de disciplines artistiques – chant lyrique au de l'école municipale de musique et de danse à temps non complet de catégorie B, en lieu et place de l'emploi précédent, ouvert aux grades du cadre d'emplois des Assistants territoriaux d'enseignement artistique à compter du 01/09/2024,

- Prévoir les crédits correspondants au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138. »

Adopté par 42 VOIX POUR

Reçu en Préfecture le 11/06/2024

DÉLIBÉRATION

Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :

« Pour faire suite au départ en retraite de l'agent titulaire du poste de chef de poste de la police municipale, la collectivité doit recruter un agent fonctionnaire de catégorie B afin de répondre aux besoins du service et des usagers.

Ce poste est ouvert aux grades du cadre d'emplois des Chefs de services de police municipale.

MISSIONS PRINCIPALES :

- Diriger et coordonner le service Police Municipale dans sa globalité (policiers municipaux, ASVP et personnels administratifs) afin d'assurer la tranquillité, la sécurité des personnes et des biens et la salubrité publique
- Planifier, organiser et mettre en œuvre les moyens nécessaires à la surveillance, la prévention et la répression des actes délictueux et contraventionnels sur le territoire
- Piloter les agents et les missions en cohérence avec les objectifs de mandature
- Exploiter et assurer le suivi des mains courantes / rapports des agents en lien avec les services de l'Etat (Police Nationale) et les services municipaux
- Rédiger les rapports d'activité hebdomadaires, mensuels et annuels du service
- Développer une relation de proximité avec la population
- Encadrer le service et assurer le management opérationnel des équipes en cohérence avec le règlement intérieur
- Assurer la gestion prévisionnelle et le suivi de carrière des agents (formations, habilitations)
- Assurer la gestion prévisionnelle et le suivi du matériel du poste, et de l'équipement des agents
- Développer et faire vivre le partenariat avec la Police Nationale et l'ensemble des partenaires pour la co-production de sécurité

MISSIONS ANNEXES :

- Produire des diagnostics de territoire auprès du coordinateur Conseil Local de Sécurité et Prévention de la Délinquance
- Participer au CLSPD et aux instances annexes (groupes de travail)
- Planifier la présence des agents assurant la sécurité des manifestations organisées sur la commune
- Participer aux réunions de coordination avec les forces de sécurité de l'Etat
- Représenter le service lors des réunions publiques

Périodicité :

Le poste est prévu à temps complet à compter du 01/06/2024.

Rémunération :

La rémunération est calculée par référence aux grilles indiciaires des grades du cadre d'emplois des Chefs de services de police municipale à laquelle se rajoutent le régime indemnitaire et les primes en vigueur dans la collectivité, le cas échéant en fonction de l'expertise et de l'expérience de l'agent.

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

Aussi je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Créer un emploi chef de poste de la police municipale de catégorie B, en lieu et place de l'emploi précédent, ouvert aux grades du cadre d'emplois des Chefs de services de police municipale à compter du 01/06/2024,
- Prévoir les crédits correspondants au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138. »

Adopté par 42 VOIX POUR
Reçu en Préfecture le 11/06/2024

DÉLIBÉRATION

Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :

« Dans le cadre du plan prévention sécurité présenté au Conseil Municipal du 5 juillet 2021, afin de renforcer l'équipe de nuit et d'assurer les vacances sur 2 cycles horaires, la collectivité doit recruter un policier municipal fonctionnaire de catégorie C afin de répondre aux besoins du service et des usagers.

Ce poste est ouvert aux grades du cadre d'emplois des Agents de police municipale.

MISSIONS PRINCIPALES :

- Assurer l'ilotage et les patrouilles préventives pour une présence de proximité rassurante au contact des habitants et commerçants
- Lutter spécifiquement contre la délinquance d'appropriation et les rassemblements perturbateurs
- Assurer la surveillance générale de la voie publique en collaboration avec les ASVP
- Constater les infractions dans le cadre des missions confiées
- Participer au programme d'opérations communes avec la Police Nationale
- Répondre aux urgences et sollicitations sur la voie publique
- Lutter contre les infractions du code de la route
- Assurer le contrôle des arrêtés municipaux

MISSIONS ANNEXES :

- Assurer la sécurité lors des manifestations et événements organisés par la ville
- Participer à la surveillance des habitations (Opération Tranquillité Absence)
- Participer à des missions de prévention partenariales

Périodicité :

Le poste est prévu à temps complet à compter du 01/06/2024.

Rémunération :

La rémunération est calculée par référence aux grilles indiciaires des grades du cadre d'emplois d'Agents de police municipale à laquelle se rajoutent le régime indemnitaire et les primes en vigueur dans la collectivité, le cas échéant en fonction de l'expertise et de l'expérience de l'agent.

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

Aussi je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Créer un emploi d'un policier municipal de catégorie C, ouvert aux grades du cadre d'emplois des Agents de police municipale à compter du 01/06/2024,
- Prévoir les crédits correspondants au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138. »

Adopté par 42 VOIX POUR
Reçu en Préfecture le 11/06/2024

DÉLIBÉRATION

Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et qualité de vie au travail, expose :

« En raison de la mobilité d'un agent occupant des fonctions d'assistante administrative en charge du recrutement au service des ressources humaines et en l'absence de candidat fonctionnaire, le conseil municipal du 22 mai 2023 avait validé la reconduction d'un agent contractuel occupant le poste de gestionnaire recrutement conformément à l'article L332-8 2° du Code général de la fonction publique répondant ainsi aux besoins du service des ressources humaines.

Il vous est proposé de reconduire le poste conformément l'article L332-8 2° du Code général de la fonction publique pour une durée de 3 ans.

Rappel des missions principales :

- Mener les procédures de recrutement de la collectivité :
 - o gestion des ouvertures de poste nécessaires au tableau des effectifs
 - o calcul des simulations salariales
 - o diffusion des offres internes et externes
 - o montage du dossier pour la séance de recrutement
 - o convocations, préparation administrative
 - o présence aux séances de jury
 - o élaboration des comptes-rendus
 - o retour vers les candidats
 - o préparation de l'arrivée administrative des nouveaux agents (gestion RH, contact avec la collectivité d'origine...)

- Participer à la réflexion pour le déploiement d'une action « marque employeur » :
 - o Optimisation et simplification des procédures de recrutement
 - o Consolidation de la procédure d'accueil des nouveaux agents (formalisation des protocoles d'accueil, renforcement du temps d'accueil collectif des nouveaux agents...)
 - o Développement de la communication (livret d'accueil, outils digitaux...)

Rappel missions annexes :

- gestion des emplois saisonniers de juin à septembre (à partir des arbitrages budgétaires, élaboration du tableau des besoins validés, gestion des recrutements et affectations en collaboration avec la DRH, les élus et le Cabinet, formalités administratives)

- participation aux missions partagées de l'ensemble du service

Périodicité :

Le poste est prévu à temps complet, pour une durée de 3 ans.

Rémunération :

La rémunération allouée fixée en référence au 1^{er} échelon du grade de rédacteur, est calculée de la façon suivante :

- Traitement indiciaire en référence à l'IM 373
- IFSE mensuelle B1 : 523,97€
- Majoration de 10 points en lien avec le poste occupé
-

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

Aussi je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Reconduire le poste de gestionnaire recrutement à compter du 1^{er} juillet 2024 pour 3 ans,
- Prévoir les crédits correspondants au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138. »

Adopté par 42 VOIX POUR
Reçu en Préfecture le 11/06/2024

DÉLIBÉRATION

Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :

« En référence à la délibération n° 16 du 10/06/2024 relative à la création d'un poste de policier municipal afin de renforcer l'équipe de nuit et d'assurer les vacances sur 2 cycles horaires, la collectivité doit créer un poste de gardien-brigadier au tableau des effectifs.

Le tableau des effectifs est modifié comme suit :

| GRADE | POSTES DEJA OUVERTS | BESOINS (CREATION SUPPRESSION) | NOUVELLE SITUATION |
|-------------------|---------------------|--------------------------------|----------------------|
| Gardien Brigadier | 8 | Création 1 poste | 9 (Au 01/06/2024) |

Il convient de prévoir les crédits nécessaires au budget de la Ville – chapitre 012 – articles 64111 et suivants »

Adopté par 42 VOIX POUR
Reçu en Préfecture le 11/06/2024

N° 19 – Subvention complémentaire à l'association « UST ATHLÉTISME »

M. FARGUES : Oui, bonsoir, M. le Maire, mes chers collègues. Il s'agit d'autoriser M. le Maire à signer cette subvention complémentaire pour le club d'athlétisme afin de leur donner un coup de pouce financier, surtout par rapport aux dépenses qu'ils ont engagées, notamment pour les interclubs où ils ont envoyé 90 athlètes sur trois jours ; ce qui leur a permis aussi de remonter en élite A.

M. LE MAIRE : Et de partager avec vous le très beau titre de Gabriel TUAL, champion d'Europe depuis hier et issu des rangs de l'UST athlétisme.

M. FARGUES : Je rajouterai également qu'Étienne DAGUINOS a participé à la finale du 5000 et il a voté hier dans mon bureau.

M. LE MAIRE : Très bien. Et de rappeler aussi, je voulais le partager avec vous, que ces athlètes, pourtant de taille internationale, prennent toujours du temps pour venir notamment auprès des élus du conseil municipal et des enfants. Ils sont toujours disponibles pour les événements de la ville ; ce qui prouve qu'on peut être un athlète de niveau mondial et garder

les pieds sur terre et se souvenir de celles et ceux qui ont été là. Donc, on va leur souhaiter bonne chance pour les jeux olympiques et paralympiques. M. BIMBOIRE.

M. BIMBOIRE : Oui, sur le fond cela ne me gêne absolument pas, ni le montant ni le principe, mais je veux dire que c'est quand même un club assez important. C'est le genre de choses, même si au dernier moment on voit bien, ça a été marqué sur des saisons, qui engendre un surcoût et décidées tardivement. Je veux dire qu'ils auraient pu anticiper peut-être le fait d'envoyer autant de monde, ou pas ?

M. FARGUES : Il n'est pas question d'anticiper, en fait. Ils représentent un certain nombre de disciplines, donc ils ne vont pas pouvoir alléger, si vous voulez, en disant arbitrairement : on va moins envoyer de sprinteurs ou... voilà, c'est une compétition pluridisciplinaire où sont engagés les meilleurs dans le but justement de pouvoir aussi la gagner et remonter dans l'élite. Le vrai problème, la vraie problématique, puisque je n'ai rien à vous cacher de toute façon, c'est aussi que ce club autrefois vivait avec beaucoup de dotations financières privées et publiques et qu'aujourd'hui, ils en ont un petit peu moins et je vous sollicite et je sollicite aussi ma collègue Maud puisque notamment de la part du département, il leur a été promis une subvention de 10 000 € qu'ils n'ont toujours pas reçue et ils n'ont pas eu non plus de réponse. Donc, si on pouvait leur donner un petit coup de pouce aussi, ça pourrait les aider à boucler le budget. Voilà, merci à vous, Maud.

M. LE MAIRE : Les clubs traversent une passe difficile. Des clubs employeurs comme ceux-là aussi. Frédéric et François ont reçu le club pour essayer aussi de demander des éléments d'ajustement. C'est un club qui a connu quand même... je veux le partager avec vous, ce qui est compliqué à appréhender, c'est aussi le fait, avec les installations qui ont été livrées en collaboration avec Bordeaux Métropole, je pense notamment au GAMMA, d'avoir aussi une surface qui, aujourd'hui, n'est pas tout à fait la même. On le sait, l'ensemble des événements, des clubs sont dans une situation financière complexe, comme les collectivités territoriales. Donc, on les aide. C'est une très grosse subvention, il ne faut pas se le cacher, mais ça correspond à des éléments qui ont déjà été regardés par la mairie, donc ce n'est pas une somme comme ça, ils en ont vraiment besoin. Mais ils nous ont indiqué qu'ils prendraient les dispositions nécessaires pour ne plus avoir besoin de subventions complémentaires l'année prochaine. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Des NPPV ? Pour à l'unanimité. Je vous remercie.

DÉLIBÉRATION

Monsieur FARGUES, Adjoint délégué aux Sports, expose :

« La Ville de Talence souhaite soutenir, à titre de subvention complémentaire, l'association « UST athlétisme », dans le cadre du déplacement aux interclubs élites d'athlétisme, qui se sont tenus les 11 et 12 mai 2024.

L'association demande en effet une aide financière afin de pouvoir financer, notamment, les frais de déplacements.

Les championnats de France interclubs élite offrent une opportunité unique aux athlètes de représenter leur club et de contribuer à son classement général. Chaque équipe marque des points en fonction des performances de ses athlètes dans chaque discipline. L'équipe ayant accumulé le plus de points à la fin de la journée est déclarée vainqueur.

A cette occasion, l'UST athlétisme a déboursé des frais de déplacement importants, jusqu'à Grenoble, lieu qui a été décidé tard dans la saison et qui engendre un surcoût élevé dans son budget prévisionnel pour cette saison, avec la nécessité de déplacer les 90 athlètes et entraîneurs sur 3 jours.

A ce titre, l'association demande une avance exceptionnelle de 15 000 € pour prendre en charge ce déplacement.

La ville de Talence souhaite soutenir l'association dans sa participation à la compétition. En conséquence je vous demande de bien vouloir :

- accorder une subvention complémentaire à l'association « UST athlétisme », d'un montant de 15 000 €. »

ADOPTÉ PAR 42 VOIX POUR
Reçu en Préfecture le 11/06/2024

N° 20 – Convention d'objectifs et de mise à disposition du stade nautique Henri Deschamps au Talence Natation Club

M. FARGUES : Oui, dans cette délibération, il s'agit d'autoriser M. le Maire à conventionner avec le Talence Natation Club afin de leur permettre de recréer un club dans cette toute nouvelle piscine qui aura pour vocation, et pour en avoir discuté assez avec des personnes bien identifiées et connues, de mettre en place le savoir-nager, l'esprit loisirs et de préparer éventuellement les plus doués à la compétition. Mais le club n'a pas forcément vocation à préparer de la graine de champion puisqu'après, on a aux alentours, et nos voisins méridionaux ont une piscine aussi digne de ce nom, donc nous, on souhaite vivement que le club puisse mettre en place du savoir-nager et qu'il garde cet esprit ludique et de loisirs.

M. LE MAIRE : Je voudrais remercier Frédéric et Dorian également qui a participé avec l'ensemble de la direction Jeunesse et Sport pour tout le travail fait puisque là aussi, c'est une nouvelle délibération avec une convention où nous avons eu des échanges ensemble il y a quelques années de cela sur la vocation du SNHD. Cette vocation, c'était du grand public, de la mixité et d'assumer un club dont l'ambition ne serait pas d'être le énième club de haut niveau, comme l'a rappelé Frédéric. Plutôt flécher cela sur d'autres installations sportives aquatiques de la Métropole. Je voudrais vous dire que ce club, ce projet-là a été choisi au terme d'une procédure qui a permis à trois entités, on va les appeler comme ça, ce n'était pas des entités juridiques, de proposer un dossier, c'est comme une forme d'appel d'offres, mais ce n'en était pas un, de manière à ce qu'on puisse se conformer sur le fait que le projet de ce club, évidemment dans le fait que la mairie n'interviendra pas dans les décisions du club puisque c'est une association loi 1901, puisse être conforme à cette ambition d'un plus grand nombre, de l'accueil aussi des nageurs en situation de handicap et de favoriser aussi, toujours et encore plus la mixité qui est aussi l'un des fers de lance de l'établissement situé notamment au cœur d'un QPV. S'engager sur un papier, c'est toujours susceptible après de dévier parce qu'on sait que les pressions, ce sont les parents d'élèves qui vont demander d'aller toujours plus haut, d'aller plus loin. Ce n'est toujours pas la vocation. C'est la raison pour laquelle on s'est mis d'accord, je voulais vous le dire, avec ce club qui est porté par des Talençais dont, pour les plus anciens d'entre vous, vous retrouverez des noms qui étaient déjà au CNT parce que le CNT a fait de très belles heures de la natation à Talence avec des champions de très

haut niveau mondial, de manière à ce qu'on puisse faire le point dans deux ans, donc mi 2026, sur les attendus qui étaient les nôtres, sur ce que cela a pu donner et comment on peut adapter les différents moyens. Je vous l'ai toujours dit, le SNHD est un tel équipement qu'on a besoin d'un peu de temps pour l'appréhender. Toute l'installation a été faite pour accueillir un club, notamment des bureaux particuliers, des entrées particulières. C'est une vraie joie, je voulais le partager avec vous, en tout cas je l'espère, de voir cette délibération certes un peu technique, mais qui va nous permettre de retrouver un vrai grand club de natation. Ils espèrent, en tout cas c'est leur espérance, dépasser 300, 350 adhésions dès la première année.

Vont s'ouvrir, après le vote de ce soir, des éléments de communication, notamment pour les adhésions, pour tout ce qui est inscriptions qui se feront à la rentrée. Mais je veux vous dire à quel point, et sous l'autorité de Mme la Directrice de la piscine notamment de l'établissement, on a vraiment voulu que ça s'imbrique, c'est-à-dire chacune et chacun pouvant faire une partie de l'activité, on ne se marche pas sur les pieds, et que chacune et chacun puisse avoir la possibilité de s'exprimer et de pouvoir partir sur de bonnes bases. Donc merci à toutes celles et à tous ceux qui ont permis de fonder ce club. Je voudrais aussi avoir un dernier remerciement, si vous me le permettez, pour les bénévoles, je les ai rencontrés, qui s'engagent. On parle beaucoup de l'engagement aujourd'hui. Et bien, on a trouvé des bénévoles, et notamment Talençais, qui veulent s'engager simplement avec l'ambition de demain, faire nager les jeunes et les moins jeunes. Et je me dis qu'il y a là un très beau projet à accompagner. Voilà, je voulais être un peu plus court, pardon, mais ce n'est pas qu'une simple délibération de constitution, c'est un vrai acte d'engagement, en tout cas pour les deux prochaines années et on verra le reste. Avez-vous des questions ? Mme QUÉLIER.

Mme QUÉLIER : J'ai peut-être raté quelque chose dans votre discours, mais je ne comprends pas pourquoi il est stipulé dans la délibération que la ville ne versera pas de subventions à l'association.

M. LE MAIRE : Parce que c'est au terme des engagements, ce que l'on a souhaité leur proposer pour les deux prochaines années. Quand on a des clubs comme ceux-là, c'était le cas du CNT, c'est le cas de l'UST, vient très rapidement la question des contrats, des personnes qui interviennent. Donc, on leur a demandé, et c'était un choix, de pouvoir travailler sur deux années sans subvention, c'est-à-dire de trouver un modèle qui permettrait sans argent public dans les deux premières années de ne pas forcément... Ça ne veut pas dire que ce sera ad vitam aeternam comme ça. C'était leur souhait ? Ce n'est pas nous qui avons dit : c'est zéro. Ils nous ont dit : il n'y a pas de problème. Comme ça, ils vont trouver un équilibre financier pour payer les intervenants sur la base des cotisations qui rentreront, j'espère un peu d'aide aussi de la FFN, ce n'est pas interdit, de manière à ce qu'on puisse se donner pendant les deux ans. Et puis après, si jamais ce club croît, si jamais on a besoin de les aider, il ne sera pas fait interdiction de les aider. Voilà, c'était leur souhait. Et vous savez que si jamais on nous demande zéro de subvention, nous ne pouvons que nous y soumettre à grand regret. Je rappelle que la subvention du CNT était relativement importante. Cette subvention a été redistribuée aux autres associations sportives, donc on leur a dit que, dans les deux prochaines années, il n'y en aurait pas. Donc, on va faire comme ça. Ça permet

aussi de cadrer un peu la masse salariale puisque quand le CNT ou quand un club a des difficultés, c'est peut-être des chiffres, mais surtout des salariés qui sont derrière. On l'a vu avec d'autres sections sportives. On a eu l'occasion d'en parler avec la gym, avec le badminton, avec d'autres qui ont connu des moments difficiles et donc là, évidemment, on fait appel à la puissance publique, mais on ne peut pas être derrière. Voilà, c'est la raison pour laquelle on a fait ça et je ne l'avais pas dit dans mon discours. Pardon de ne pas l'avoir précisé, mais ce n'est peut-être pas le plus important.

Ce soir, je voulais vraiment qu'on partage ensemble la philosophie de ce club. C'est le plus grand nombre et le savoir-nager. Je vous rappelle que la noyade est encore une des principales causes de mortalité chez les plus jeunes dans notre pays. Elle a une action de service public à conduire avec ce qui est fait aussi par l'ensemble de nos équipes à la piscine. D'autres questions ? Parfait. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Des NPPV ? Pour à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION

Monsieur FARGUES, Adjoint délégué aux Sports, expose :

« Suite à son opération de réhabilitation, le stade nautique Henri Deschamps a pris une toute autre envergure et offre des possibilités nouvelles par rapport à la pratique sportive. En complémentarité avec les activités municipales proposées au stade nautique, la Ville souhaite soutenir la mise en place d'un club de natation pour le développement de la pratique de la natation dans l'établissement. Aussi, dans ce cadre, elle entend soutenir l'association TALENCE NATATION CLUB par la mise à disposition des bassins et des locaux du stade nautique Henri Deschamps afin de lui permettre de mettre en œuvre son projet sportif.

Celui-ci, envisagé par le TALENCE NATATION CLUB, s'inscrit dans les objectifs fixés par la ville de développement du sport pour tous, du sport santé et favorisant le lien social et le vivre ensemble.

L'association TALENCE NATATION CLUB a pour objet le développement de la pratique de la natation sous toutes ses formes, et d'une façon complémentaire éventuelle, la pratique d'autres activités physiques aquatiques.

Aussi, je vous propose de fixer les modalités de la collaboration avec le TALENCE NATATION CLUB par la signature d'une convention orientée vers trois axes :

- Le développement de la pratique sportive de la natation sous toutes ses formes : du loisir, au perfectionnement à l'approche de la compétition pour les plus jeunes mais également comme activité physique de santé ;
- L'organisation d'événements sportifs pour soutenir et enrichir le dynamisme de la vie sportive et la participation aux événements sportifs municipaux ;
- Le développement du sport féminin et du parasport, d'actions de développement durable dans le sport, de lutte contre la violence et les déviances dans le sport et d'actions pour favoriser le lien social et le vivre ensemble.

La Ville, pour sa part, s'engage à mettre à disposition gratuitement au TALENCE NATATION CLUB des créneaux de pratique au stade nautique Henri Deschamps ainsi qu'un bureau « association ». La ville ne versera pas de subvention à l'association.

Aussi, je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention d'objectifs et de mise à disposition du stade nautique jointe à la présente ainsi que tous les avenants subséquents ».

ADOPTÉ PAR 42 VOIX POUR
Reçu en Préfecture le 11/06/2024

M. LE MAIRE : Eh bien, écoutez, ce conseil qui promettait d'être court a été court. Je ne peux pas vous garantir que le prochain le soit tout autant. Je vais vous donner rendez-vous pour notre dernier conseil avant la trêve estivale, le lendemain du deuxième tour des élections législatives. C'est le lundi 8 juillet 2024 à 18 heures. D'ici là, je vous remercie. La séance est levée. Bonne soirée à toutes celles et à tous ceux qui nous ont suivis en direct ou en différé.

La séance est levée à 19h36.